

Ministère de l'Administration Territoriale et
des Collectivités Locales

Direction Nationale des
Collectivités Territoriales

Projet Collectivité Territoriale -
Développement Local
CT-DL

République du Mali

Un Peuple - Un but - Une Foi



SAFIC

Systeme d'Analyse Financière et
Institutionnelle des Collectivités Territoriales

ANALYSE-DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE RURALE DE SEGUE IRE

JUILLET 2009



Union
Européenne

Mali

Réalisé par le Groupement GERAD/I-SEPT



Société d'Etudes
Polytechniques
(I- SEPT)

SOMMAIRE

0 - INTRODUCTION	4
0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC	4
0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION.....	4
0.2.1 Approche méthodologique générale.....	4
0.2.2 Déroulement de l'étude	8
0-3 DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE.....	9
FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	11
I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	13
1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE.....	13
1.1.1 Fonctionnement des organes élus	13
1.1.2 Participation des citoyens à la gestion des affaires communales	18
1-2 MISSIONS DE LA COMMUNE, ORGANISATION ET SERVICES FOURNIS AUX CITOYENS	19
1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la Commune	19
1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux.....	19
1.2.3 Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la commune.....	21
1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune	23
1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES	24
1.3.1 Présence des services déconcentrés	25
1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil.....	25
1.3.3 Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil.....	26
1-4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL..	26
II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	27
2.1 POTENTIALITES ECONOMIQUES.....	27
2.1.1 Ressources naturelles et physiques	27
2.1.2 Ressources humaines.....	29
2.1.3 Principales activités économiques	31
2.1.4 Les leviers de la croissance et du développement économique.....	35
2-2 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE.....	35
2.2.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique	35
2.2.2 Dynamique entrepreneuriale.....	38
2.2.3 Accessibilité aux institutions de financement	38
2.2.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux.....	39
2.2.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe.....	40
2.2.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale.....	41
2.2.7 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé local.....	43
2-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ECONOMIQUE	43
III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER	44
3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES	44
3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes.....	44
3.1.2 Performances de mobilisation des ressources.....	45
3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	53
3.2.1 Processus de budgétisation locale.....	53
3.2.2 Qualité de la dépenses.....	54
3.2.3 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales.....	58
3.2.4 Production et circulation des informations financières et comptables	63
3.2.5 Contrôle de l'exécution du budget	63
3-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER	64
IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE	65
4.1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL	65
4.2. CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	65
4.3. NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	66
4.4. PRINCIPALES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.....	66

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des membres du conseil selon le village d'origine	15
Tableau 2 : Tenue des sessions ordinaires du conseil communal	16
Tableau 3 : les missions et prérogatives de chaque structure	20
Tableau 4 : Personnel communal de la mairie de Ségué Iré	21
Tableau 5 : Montant droit d'occupation	47
Tableau 6 : Indicateurs de recettes per capita de la Commune rurale de Ségué Iré	52
Tableau 7 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Ségué Iré	53
Tableau 8 : Evolution des indicateurs de dépenses per capital	55
Tableau 9 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Ségué Iré	56
Tableau 10 : Tableau des Equilibres Financiers de La Commune	58

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'âge	15
Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d'instruction et la profession	16
Graphique 3 : Répartition par âge et par sexe	30
Graphique 4 : Part des spéculations dans la production agricole de la commune de Ségué-Iré	31
Graphique 5 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel	48
Graphique 6 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Ségué Iré	49
Graphique 7 : Evolution des ressources propres de la Commune de Ségué Iré	50
Graphique 8 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses	51
Graphique 9 : Niveau de recouvrement des principales recettes	51
Graphique 10 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune	52
Graphique 11 : Niveau de recouvrement des principales dépenses	55

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la commune de Ségué-Iré	11
Carte 2 : Distance par rapport au chef lieu de la commune de Ségué-Iré	24
Carte 3 : Répartition de la population de la commune de Ségué-Iré	30
Carte 4 : Origine des produits vendus dans le marché de la commune de Ségué-Iré	40
Carte 5 : Provenance des motos vers marché de la commune de Ségué-Iré	41
Carte 6 : Provenance des vélos vers marché de la commune de Ségué-Iré	42
Carte 7 : Provenance des charrettes vers marché de la commune de Ségué-Iré	42
Carte 8 : Equipements scolaires et sanitaires de la commune de Ségué-Iré	59
Carte 9 : Equipements hydrauliques de la commune de Ségué-Iré	61
Carte 10 : Equipements marchands de la commune de Ségué-Iré	62

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APH : Action Promotion Humaine
CED : Centre d'Education pour le Développement
CGS : Comité de Gestion Scolaire
CT-DL : Collectivité Territoriale – Développement Local
FENU : Fonds d'Équipement des Nations-Unies
MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative
OCB : Organisation Communautaire de Base
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PDSEC : Plan de Développement Social, Economique et Culturel
PRBP : Projet de Réhabilitation des Barrages et Pistes
SAFIC : Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Territoriales

0 - INTRODUCTION

0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC

Le Mali a amorcé une étape décisive dans le cadre de la décentralisation en créant trois ordres de Collectivités Territoriales que sont la Région, le Cercle et la Commune (urbaine ou rurale). Cette responsabilisation a été effective à travers le transfert de compétences aux Collectivités Territoriales qui les place dans un environnement juridique et législatif favorable à la prise en charge entière de leur développement local respectif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les différentes études d'analyse-diagnostic du processus de décentralisation ont révélé la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement au profit des autorités locales. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention du FENU, à travers le SAFIC, qui est en parfaite adhésion avec les besoins des autorités communales.

Le Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités (SAFIC) est un outil de diagnostic exhaustif de la situation institutionnelle, financière et économique de la Collectivité. Il est exécuté à travers le projet Collectivités Territoriales et Développement Local (CT-DL) qui représente une continuation du Projet d'Appui aux Communes Rurales du Mali dont le but est de soutenir la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de lutte contre la pauvreté au Mali.

L'objectif principal du SAFIC est de faire un état des lieux de la mise en œuvre de la décentralisation dans les secteurs de développement dont la gestion est transférée à la Commune. Ce processus vise à fournir des éléments permettant d'améliorer la mobilisation des ressources, ainsi que la gestion budgétaire, financière et économique de la Commune. La finalité de ce processus est de doter les communes d'outils leur permettant de fournir des services de qualité pour favoriser de meilleures conditions de vie à leur population respective.

0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

0.2.1 Approche méthodologique générale

La méthodologie utilisée répond aux besoins et attentes énoncés dans les termes de référence (TDR) où figurent les objectifs principaux et spécifiques de l'étude.

0.2.1.1 Rappel du phasage de l'étude

Les principales étapes de l'étude sont les suivantes :

⇒ **Mission préparatoire :**

- à Bamako pour l'harmonisation de la démarche avec tous les experts (Sénégal et Mali) ;
- à Mopti pour la prise de contact avec le CT-DL, les autorités administratives et locales (Assemblée régionale, Conseils de Cercle au niveau de Bandiagara et de Mopti pour le recrutement des enquêteurs locaux, Préfets des deux Cercles, ANICT, etc.).

⇒ **Préalables à la mise en œuvre des enquêtes :**

- élaboration et dépôt des dossiers d'enquête pour les Cercles de Bandiagara et de Mopti ;
- recrutement de 52 enquêteurs locaux au niveau de Mopti et de Bandiagara (32 pour Bandiagara et 20 pour Mopti) ;
- formation des enquêteurs locaux sur la base de l'approche retenue dans les dossiers d'enquête ;
- organisation des ateliers de lancement en vue d'informer les services techniques et les acteurs locaux d'une manière générale.

⇒ **Mise en œuvre des enquêtes :** elles ont concerné les trois volets de l'étude en conformité aux prescriptions des termes de références

• **Volet économique**, il a consisté en :

- une enquête exhaustive au niveau des marchés hebdomadaires et des gares routières à l'aide de questionnaires ;
- une enquête qualitative par focus-groups, avec l'application des outils de la MARP et du Genre ;
- une enquête à l'aide de fiches de collecte pour recueillir des données démographiques et recenser les infrastructures et équipements (au niveau des chefs de village de chaque Commune) ;
- une enquête au niveau des structures administratives, privées et communautaires à l'aide de fiches de collecte.

• **Volet financier**, il s'agit de l'exploitation des documents administratifs de chaque Commune, notamment :

- les comptes administratifs et financiers et/ou les comptes de gestion des cinq dernières années du maire ;
- les rôles numériques des cinq dernières années.

• **Volet organisationnel**, il a concerné :

- des séances de travail avec chaque équipe communale ;
- des entretiens avec les institutions étatiques et non étatiques présentes dans la Commune ;
- un diagnostic organisationnel approfondi des organisations communautaires les plus importantes.

0.2.1.2 Méthodologie en matière de diagnostic

La phase d'analyse-diagnostic représente une partie déterminante de la démarche. Ainsi, une analyse rétrospective et très fouillée des différentes composantes socio-économique de la Commune a été effectuée dans le but d'identifier les ressources et potentialités dont disposent la Commune, mais aussi les contraintes et les mécanismes d'adaptation des acteurs locaux.

Une attention toute particulière a été accordée à l'analyse sociale et du genre et a facilité la prise en compte de toutes les catégories sociales et socio-professionnelles dans le processus.

➤ **L'utilisation des fiches de collecte**

Des fiches préconçues ont permis aux enquêteurs de collecter des informations de base à l'échelle des villages. Quatre types de fiches de collecte ont été utilisés : *une fiche synoptique, une fiche des activités économiques, une fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et une fiche d'enquête du patrimoine des infrastructures.*

- **La fiche synoptique** comporte, pour chacun des villages, des rubriques relatives :
 - 1) à la localisation géographique et aux données démographiques ;
 - 2) aux équipements sanitaires, scolaires, marchands, socioéconomiques, hydrauliques, etc.;
 - 3) à la dynamique organisationnelle et partenariale ;
 - 4) aux activités économiques principales et secondaires ;
 - 5) les potentialités de la zone ;
 - 6) les contraintes au développement et les pistes de solutions.

Les principales personnes ressource de chaque village (chefs de village, présidents d'organisations communautaires de base, représentants des services techniques publics, etc.) ont été sollicitées pour fournir ces informations.

- **La fiche des activités économiques** a permis de cerner pour chaque village les activités économiques déroulées de manière continue (boutique, magasin, officine, etc.)
- **La fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et celle du patrimoine d'infrastructures** sera principalement appliqué par l'ingénieur en génie rural. Il a facilité la connaissance approfondie du patrimoine bâtie de la Commune, ainsi que des infrastructures de désenclavement.

➤ **Les enquêtes qualitatives**

Les enquêtes qualitatives ont été exécutées à partir de guides d'entretien basés sur la MARP et le GENRE. Elles ont pris la forme d'assemblées villageoises où ont été conviées les personnes ressources de chaque sous-zone. Il convient de signaler que, pour une plus grande implication de la gente féminine, l'assemblée sera scindée en deux groupes (le groupe des hommes et celui des femmes). Les outils diagnostic GENRE et ceux de la MARP ont été

utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés.

- **Les outils de diagnostic MARP** les plus pertinents pour recueillir les informations ont été utilisés. Ces outils sont pour la plupart des représentations graphiques maîtrisables par la population rurale. Ils sont générateurs d'informations pertinentes et fiables en très peu de temps. Cette approche traduit le souci d'une démarche participative et permet de générer des discussions ouvertes avec les leaders d'opinion de la zone. Ces discussions ont été globalement orientées vers la perception des populations sur les services communautaires. Les différents outils utilisés sont :
 - la carte des ressources et la carte sociale : afin d'apprécier les besoins et les potentialités de la zone ;
 - les calendriers journaliers et saisonniers : pour cerner la charge de travail respective de chaque composante de la société ;
 - les diagrammes de venn et des flux : en vue de connaître et d'analyser les différentes structures de base, ainsi que les partenaires intervenant dans la localité ;
 - le diagramme (pyramide) de classification : variante de l'arbre à problème, a facilité l'identification et la priorisation des problèmes, ainsi que les solutions qui y sont liées.

- **L'analyse selon le Genre**, à partir du potentiel et des opportunités de développement local, a permis d'établir les différences et les inégalités dans l'accès aux ressources et le partage des rôles. Elle a été axée d'une part, sur **l'analyse socio-économique du genre** de manière à permettre aux groupes dits vulnérables d'identifier leurs propres contraintes, de déterminer les solutions tout en participant au processus d'exécution des actions retenues ; et d'autre part, sur **la méthode d'évaluation des bénéficiaires** sur les services fournis par la Commune. Les outils utilisés sont :
 - Le cadre d'analyse de Havard : les principaux volets abordés sont :
 - *le profil des activités*, à travers le recensement de toutes les tâches pertinentes liées à la vie économique, sociale et à la responsabilité communautaire ;
 - *le profil accès et contrôle* des ressources.

Au niveau de chaque volet, il a été identifié les facteurs d'influence politique, sociale et économique (existence ou non de stéréotypes). Ce diagnostic a facilité l'identification des contraintes majeures à l'atteinte des niveaux supérieurs de développement et de pouvoir des groupes dits vulnérables.

- L'analyse des déterminants des problèmes identifiés : elle a facilité l'identification des causes des problèmes et d'effectuer la hiérarchie des causes immédiates, intermédiaire et de base (ou structurelle). Par la suite, a été établi la chaîne des relations cause – effets en vue de développer la stratégie d'intervention et de déterminer les objectifs fixés et les résultats à atteindre, mais d'identifier également les facteurs de risques.

- L'évaluation des bénéficiaires : notamment à travers :

- le niveau d'adéquation entre leurs priorités et les allocations budgétaires ;
- l'effet/impact des services communaux sur leurs conditions de vie.

Les enquêtes qualitatives ont été déroulées au niveau de certains villages choisis sur la base d'un échantillonnage qui relève d'un choix raisonné. Ainsi, l'ensemble des outils (MARP et GENRE) ont été déroulés au niveau du village de Ningari, chef lieu de Commune du fait du rôle important qu'il joue dans la Commune.

0.2.2 Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée suivant deux principales étapes :

- les activités préparatoires ;
- les enquêtes de terrain.

⇒ **Les activités préparatoires** : elles s'articulent autour de réunions d'harmonisation et d'ateliers d'échanges dans le but de promouvoir la mise en synergie :

- les réunions d'harmonisation : la mission a débuté par la prise de contact avec les autorités du projet afin de leur présenter la démarche retenue. Des entretiens ont été également organisés avec les autorités locales et administratives de la région de Mopti, ainsi que du Cercle de Bandiagara. Il s'agit principalement du Président de l'Assemblée Régionale de Mopti, du Préfet et du Président du Cercle de Bandiagara. Les services déconcentrés de l'Etat ont également été la cible des entretiens, notamment, l'ANICT, la DRSIAP-M, les services des impôts du Cercle de Bandiagara, ainsi que les perceptions de Bandiagara et de Ningari. Les entretiens ont globalement porté sur l'harmonisation de la démarche, ainsi que la collecte d'informations sur les communes cibles de l'étude ;
- l'atelier de mise à niveau des enquêteurs : l'approche du consultant s'est basée sur le recrutement d'enquêteurs locaux pour la collecte des données de base. Ces enquêteurs ont exécuté leur mission de collecte de données sous la supervision de chefs d'équipe. Au préalable, un atelier de mise à niveau a été organisé afin de promouvoir une compréhension commune de la méthodologie de collecte de donnée. Tout ce processus a été mené sous la supervision du Conseil de Cercle de Bandiagara qui est la personnalité morale regroupant les Communes d'intervention du SAFIC dans le Cercle de Bandiagara.



Photos Formation

- L'atelier de lancement de l'étude : il s'agit d'un cadre de présentation de l'approche et d'échanges avec les différents représentants du CLOC-SAD du Cercle de Bandiagara. L'organisation de cette rencontre a été coordonnée par le préfet du cercle de Bandiagara, qui a d'ailleurs assuré la présidence de la séance. Il a permis d'une part, d'informer les autorités communales sur la collecte de données au niveau de leur collectivité respective, et d'autre part de promouvoir l'implication des services déconcentrés de l'Etat dans l'exécution de l'étude.



Photos Ateliers

- ⇒ **Les enquêtes de terrain** : La collecte de données a été réalisée à travers des enquêtes qualitatives et l'exploitation de données statistiques.
- Les enquêtes qualitatives : elles ont été exécutées à partir d'outils de collecte basés sur la MARP, le GENRE et l'analyse institutionnelle. Elles ont pris la forme d'assemblée villageoise ou d'entretien de groupe avec les autorités communales où ont été conviées les personnes ressources locales. Les outils de diagnostic ont été utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés. Leur utilisation conjointe a facilité l'analyse des besoins pratiques et stratégiques des communes cibles du SAFIC.
 - L'exploitation des données statistiques : il s'agit des rôles numériques permettant d'apprécier les matières imposables de la Commune, des comptes administratifs du Maire, ainsi que des comptes de gestion des percepteurs. Par ailleurs, les données statistiques des villages de chaque Commune ont été collectées dans le but de fournir la cartographie des différentes ressources de chaque Commune.

0-3 DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE

Contrairement aux autres communes, à Ségué-Iré l'accès aux différents villages n'a pas posé de problèmes majeurs à l'équipe d'enquête. Ici, la principale difficulté rencontrée était plutôt liée au manque de sensibilisation des acteurs locaux. Par exemple, au niveau de la Mairie, la plupart des conseillers n'avait pas une idée précise sur le SAFIC et les modalités de déroulement de la mission. De même, dans la plupart des villages, les populations n'étaient

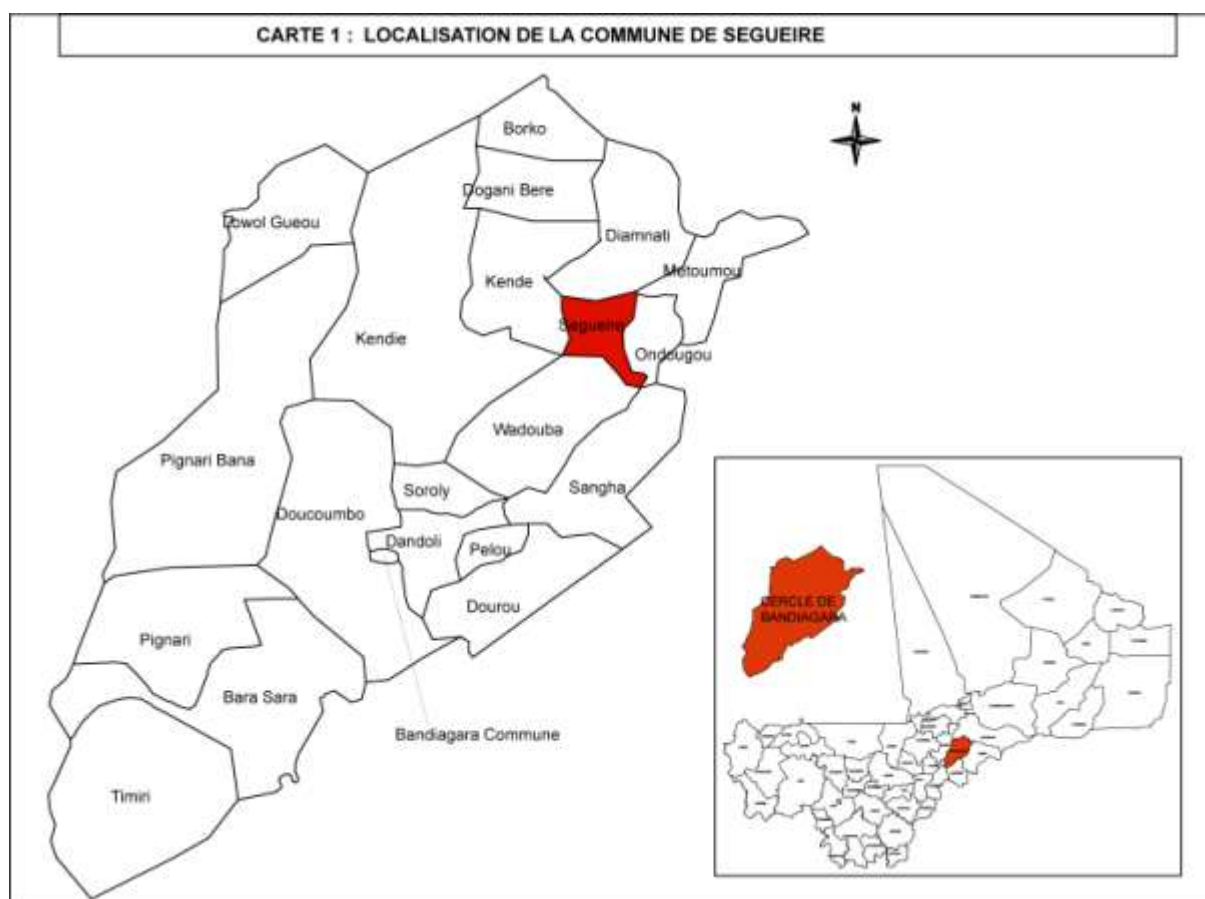
pas informées du passage des enquêteurs. De ce fait, le travail a démarré dans toutes les localités visitées avec beaucoup de retard à cause de séances de sensibilisation.

L'absence de sensibilisation a également eu de graves conséquences dans la collecte des données au niveau du marché de Ningari. La descente de l'équipe d'enquête au marché, a poussé certains commerçants à fermer boutiques car pensant que les enquêteurs étaient des responsables de l'administration malienne chargés de collecter les impôts. Il a fallu une intervention d'urgence de la Mairie, à travers deux de ses agents, pour décanter la situation.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Ségué-Iré a été créée en 2000 à la suite du découpage de l'arrondissement de Ningari, dans le cadre de la réforme administrative et territoriale initiée par le gouvernement Malien. Située à 55 km au Nord-est de Bandiagara, son chef lieu de cercle, Ségué-Iré est limité :

- au Nord par la commune de Diamnati ;
- au Sud par la commune de Wadouba ;
- à l'Est par la commune d'Ondougou ;
- à l'Ouest par la commune de Kendé.



L'étude de l'occupation de l'espace communal révèle l'existence de profondes disparités :

- 84% de la population se concentre dans le **nord-est** autour du secteur de Ningari. C'est dans cette zone que l'on retrouve les plus fortes concentrations humaines avec des effectifs pouvant dépasser 2300 habitants, notamment dans les localités de Komodia, Kédou, Nagalaboumbo, etc. Le village de Sougui, le plus peuplé de la commune (4000 habitants), se trouve dans cette partie. La forte concentration de la population dans le nord-est s'explique dans une certaine mesure par le caractère moins

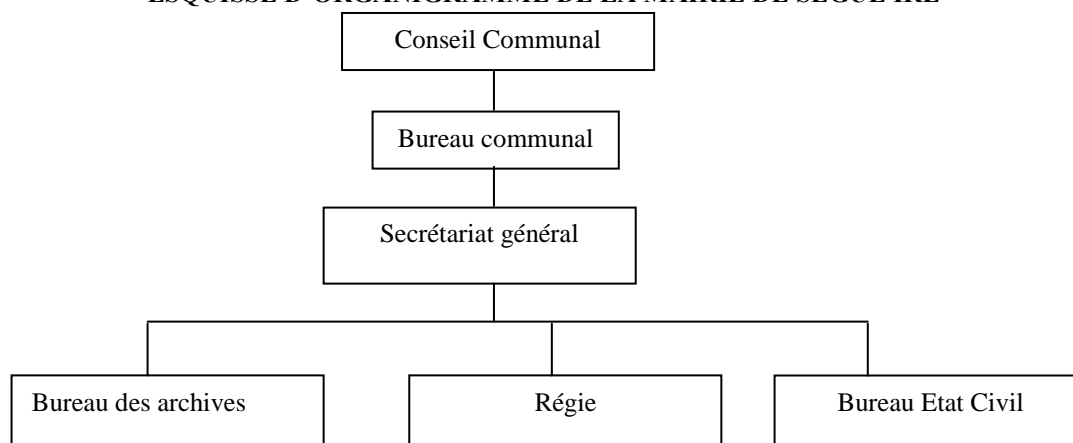
accidenté du relief et la relative facilité d'accès des villages comparé aux autres parties de la commune ;

- l'autre aire de peuplement de la commune se trouve dans **le sud-est**. Les villages de cette zone abritent 16% de la population. Le village d'Amalla Guiné, avec ses 1313 habitants, est le principal établissement humain de cette zone ;
- **le nord, le sud, l'ouest et le centre** constituent un vaste « no man's land » qui se singularise par l'absence de villages.

I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

L'analyse descriptive des différents organes décisionnels et commissions techniques de la mairie, met l'accent sur le fonctionnement interne des organes, le respect des normes établies, la qualité des ressources humaines, ainsi que leurs conditions de travail.

ESQUISSE D'ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE SEGUE IRE



1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE

La mairie de Ségué Iré est composée d'un organe exécutif représenté par le maire et ses adjoints et d'un organe délibérant qu'est le conseil communal appuyé par des commissions de travail sur les questions techniques.



Photos focus

1.1.1 Fonctionnement des organes élus

1.1.1.1 L'organe exécutif : le Bureau Communal

➤ **Présentation**

Le maire est le président de l'organe exécutif de la commune. Il est responsable de la mise en œuvre dans sa commune de la politique de développement économique et social définie par le

gouvernement. La loi 95.034 portant code des collectivités territoriales fixe les attributions du maire. Il stipule que le maire est le représentant de la collectivité et à ce titre, il est chargé de gérer les affaires de la commune.

Il a pour mission entre autres « la préparation du projet de budget de la commune et son exécution, la gestion du personnel communal, la gestion et l'organisation des biens de la commune, l'application de la politique d'aménagement, d'assainissement et d'entretien de la voirie communale, la police administrative... »

➤ **Fonctionnement**

Ainsi, le maire constitue le personnage central au sein de la commune. Il doit impulser et animer la dynamique de développement économique, social et culturel. Il est l'ordonnateur de la commune. Le maire est assisté dans sa tâche par le bureau communal constitué de ses adjoints :

- 1^{er} Adjoint est chargé des affaires financières ;
- 2^{ème} Adjoint est chargé des services techniques ;
- 3^{ème} Adjoint est chargé de l'état civil.

Le diagnostic a néanmoins révélé que le bureau communal ne tient pas de réunion.

1.1.1.2 L'organe délibérant : le Conseil Communal

➤ **Présentation**

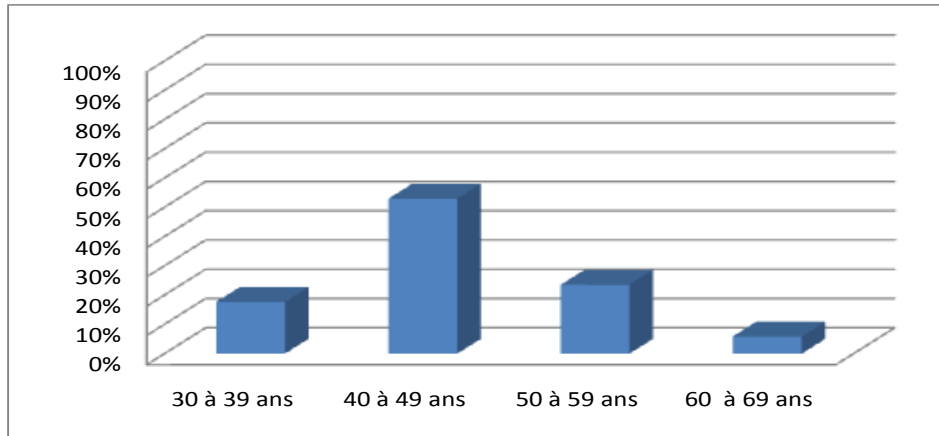
Le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Il est consulté sur toutes les questions intéressant la commune notamment celles relatives aux projets d'aménagement et d'équipement.

Le conseil communal de Ségué Iré compte 17 membres, élus pour un mandat de cinq (5) ans. Aucune femme n'est représentée dans le conseil. Cette situation résulte souvent de pesanteurs socioculturelles fortes en milieu rural où les femmes sont confinées dans les travaux domestiques. Elles participent rarement à la gestion des affaires publiques.

En outre, on assiste à une homogénéité du conseil avec tous les conseillers communaux qui appartiennent à l'ethnie Dogon majoritaire dans la zone.

L'âge moyen des élus est de 47 ans. Les 40-49 ans sont les plus représentés avec 47% des élus. Les jeunes de moins de 40 ans sont aussi représentés avec trois conseillers, ce qui peut permettre une meilleure prise en charge des préoccupations de la jeunesse.

Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'âge



Sources : Enquête SAFIC, Janvier 2009

Les élus proviennent de 14 localités différentes. Le village de Sougui qui est le chef lieu de commune est le seul à compter 3 élus dans le conseil suivi de Nangalo-doumbo avec deux représentants. La représentation géographique est large, quatorze (14) des seize (16) villages de la commune sont représentés dans le conseil communal.

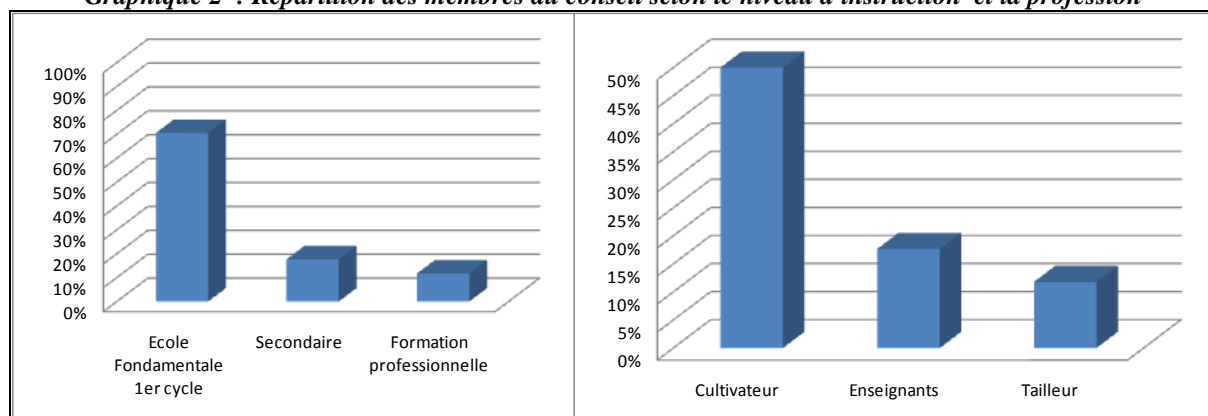
Tableau 1 : Répartition des membres du conseil selon le village d'origine

Villages	Nombre de conseillers
Sougui	3
Nangalo-doumbo	2
Komo Guiné	1
Kombérou/Nesgou	1
Amalla Géné	1
Komguiri	1
Dounou	1
Kdou	1
Komodina	1
Omonia	1
Doumougou	1
Tagadou	1
Annala Dilanga	1
Dana Guiri	1

Sources : Enquête SAFIC, Janvier 2009

Pour favoriser le développement économique et social des communes, il faut promouvoir l'instruction des dirigeants. Les élus de Sègué Iré ont tous reçu une instruction mais la majorité des conseillers (71%) s'est arrêtée au niveau du 1^{er} cycle de l'Ecole Fondamentale. Les autres conseillers ont atteint le secondaire ou ont effectué une formation professionnelle.

Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d'instruction et la profession



Sources : Enquête SAFIC, Janvier 2009

Le conseil est constitué en majorité d'agriculteurs. Cela s'explique par le fait que l'agriculture est la 1^{ère} activité économique des populations en milieu rural. Les autres professions représentées sont les enseignants et les tailleurs.

➤ **Fonctionnement**

• **Tenue régulière des réunions**

Selon les dispositions du code de l'administration territoriale, le conseil communal doit se réunir en sessions ordinaires tous les trois mois et en sessions extraordinaires lorsque les circonstances l'exigent. Les convocations doivent être envoyées sept jours francs avant la date de la réunion.

Tableau 2 : Tenue des sessions ordinaires du conseil communal

Année	Date	Objet	Date convocation	Nbre d'élus présents
2006	16-avr	Adoption compte administratif 2005	07-avr	13
	20-30/juin	Adoption budget additionnel 2006	12-juin	15
	13-20/sept	Elaboration du rôle 2007	06-sept	16
	01-15/nov	Adoption rôle 2007-Adoption budget primitif 2007	25-oct	15
2007	14-18/mars	Adoption du compte administratif 2006	07-mars	15
	13-17/juin	Adoption du budget additionnel 2007	07-juin	16
	09-13/sept	Organisation fête 22 septembre + rentrée scolaire	03-sept	16
	10-14/oct	Adoption budget primitif 2008	03-oct	16
2008	18-20/mars	Adoption compte administratif 2007		16
	16-25 juin	Adoption budget additionnel 2008	09-juin	16
	17-sept	Organisation fête 22 septembre + rentrée scolaire	10-sept	16
	20-30/oct	Présentation et adoption budget primitif 2009	13-oct	16

Sources : Enquête SAFIC, Janvier 2009

L'analyse du tableau montre une certaine régularité dans la tenue des sessions ordinaires en termes de nombre. En effet, hormis 2004 où le conseil n'a tenu que deux sessions ordinaires, chaque année les quatre sessions sont tenues.

Cependant, des manquements sont notés au niveau des dates fixées pour les réunions. En effet selon les dispositions légales les sessions ordinaires doivent se tenir chaque trimestre. Par contre le conseil communal se réunit en sessions ordinaires à des intervalles réduits allant de un à deux mois.

Cette irrégularité est également notée au niveau de l'élaboration des PV de réunions. Toutes les réunions du conseil n'ont pas fait l'objet de PV comme le montre le tableau ci-dessus. Ces manquements témoignent de la non maîtrise des dispositions du code des collectivités territoriales par les élus et le peu de contrôle des autorités de tutelle.

- **Niveau de participation des élus**

La participation des élus aux réunions du conseil est acceptable. La plupart des rencontres surtout les sessions ordinaires enregistre un taux de présence de 80%. Toutefois, la régularité doit être de mise lors des réunions d'autant que les dispositions du code des collectivités territoriales stipulent que le mandat du membre du conseil prend fin, entre autres, en cas d'absence non motivée à plus de deux sessions dans l'année.

Ces dispositions devraient être appliquées pour décourager l'absentéisme de certains conseillers.

Recommandations

- *Impliquer fortement les adjoints du maire à la gestion de la commune ;*
- *Organiser des sessions de renforcement de capacités des élus locaux sur l'organisation et le fonctionnement des institutions communales ;*
- *Elaborer un plan de travail et un programme de réunions mensuelles du bureau communal: ce programme déclinera les objectifs à atteindre et la période de mise en œuvre ;*
- *Dresser des comptes rendus ou procès verbaux après chaque réunion afin de laisser des traces de leurs activités. Ces procès verbaux ou comptes rendus mentionneront les résultats atteints ou non et la suite réservée à cet objectif.*

⇒ **Les commissions techniques**

Les commissions sont des structures techniques dont la mission est d'apporter un éclairage précis sur des questions intéressant la commune. Pour cela elles doivent procéder à une étude approfondie des projets et proposer des solutions au maire. Le conseil communal de Ségué-Iré compte trois commissions techniques que sont :

- la Commission des finances,
- la commission chargée du développement,
- la commission chargée de l'état civil et du recensement.

Les trois commissions mises en place par le conseil communal ne sont pas opérationnelles.

Recommandations

- *Organiser le fonctionnement des commissions notamment l'élaboration de compte rendu ;*
- *Faire appel à des personnes ressources en cas de besoin pour apporter leur contribution aux travaux des commissions ;*
- *Organiser des sessions de renforcement de capacités des élus locaux sur la gestion et l'administration de leur commune ;*
- *Mettre à la disposition des commissions techniques des moyens suffisants et adéquats pour mener à bien leurs activités.*

1.1.2 Participation des citoyens à la gestion des affaires communales

Dans le cadre d'une démocratie, les populations élisent leurs représentants qui assurent la gestion de la commune et gardent un droit de regard sur la gestion des affaires locales, c'est la participation citoyenne. Les représentants élus des populations ont l'obligation de rendre compte à leurs mandants, c'est le principe de l'imputabilité.

1.1.2.1 Accès des citoyens à l'information

Le code des collectivités territoriales a prévu dans ses dispositions : «Après chaque session du Conseil Communal, il est rédigé un compte-rendu qui sera affiché dans les huit jours au siège de la commune ou porté à la connaissance des habitants de la commune par tout moyen de communication et d'information approprié notamment des assemblées générales de villages, de quartiers et de fractions.»

La participation des populations est notée lors des débats publics qui sont organisés lors de l'élaboration du budget. Durant ces rencontres le projet de budget est présenté aux chefs de villages qui peuvent apporter des observations. Les comptes rendus des sessions du conseil communal de Ségué-Iré sont affichés dans le délai.

1.1.2.2 Implication des citoyens dans la prise de décision

Dans la commune de Ségué-Iré, les populations participent à la gestion des affaires communales. La commune compte, conformément aux exigences des lois de décentralisation, un comité de gestion de la santé. L'ASACO, qui est gérée par les populations locales à travers des délégués désignés de manière démocratique. Ces délégués qui gèrent des affaires relevant du centre de santé participent ainsi à la vie démocratique locale. Toutefois, l'absentéisme de certains membres de l'ASACO handicape le fonctionnement de la structure.

La participation citoyenne peut être aussi appréciée dans le domaine scolaire. En effet, dans de nombreux villages de la commune abritant des écoles, on note l'existence de comités de gestion scolaires, composés de parents d'élèves, chargés de gérer les affaires scolaires.

Il convient de préciser que les populations ne participent pas à la gestion du marché de Ningari. Cette situation s'explique par l'absence de comité de gestion s'occupant des affaires

de cet équipement marchand pourtant très important dans le développement socioéconomique de la commune.

1-2 MISSIONS DE LA COMMUNE, ORGANISATION ET SERVICES FOURNIS AUX CITOYENS

1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la Commune

La loi N° 95-034 modifiée par la loi N° 98-066 du 30 décembre 1998 portant code des collectivités territoriales du Mali, stipule en son article 14 que « le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la Commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel ».

La commune de Ségué Iré a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel. A cet effet, la commune a élaboré un plan de développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) qui est un outil de planification à moyen terme d'une durée de 5 ans (2005-2009). Le PDSEC est élaboré de manière participative avec l'implication de l'ensemble de la population. En outre, le 1^{er} PDSEC qui a pris fin en 2005 a fait l'objet d'une évaluation, la même année par le conseil communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions retenues dans les documents de planification, la Commune bénéficie de l'appui de partenaires dont l'Etat Malien. Des projets et ONG viennent également en appui à la commune notamment la ville de Renne qui a accordé une subvention à la commune. L'ensemble des actions de ces partenaires doit être inscrit dans le cadre du PDSEC. Mais ce n'est pas souvent le cas d'où la nécessité de créer un cadre de concertation au niveau de la commune regroupant l'ensemble des intervenants pour harmoniser les actions.

1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux

Le maire est appuyé dans sa mission de gestion de la commune par des services techniques composés d'un secrétariat général, d'une régie des recettes et d'un bureau d'état civil. Le tableau ci-après indique les missions et prérogatives de chaque structure telles que décrites par la législation en vigueur.

Tableau 3 : les missions et prérogatives de chaque structure

Acteurs	Missions/Objectifs/ Rôles et Responsabilités
<p>Secrétaire Général /régisseur des dépenses</p>	<p>Il assiste le maire dans la gestion administrative des services de la collectivité et de leur personnel. En sa qualité d'agent administratif de la collectivité, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De préparer les réunions du conseil communal ; • De classer et de conserver les archives et la documentation de la commune ; • De la gestion du personnel communal ; • De la préparation des budgets et la tenue des comptes ; • D'assurer la rédaction des actes réglementaires et individuels. <p>Il participe aux réunions du conseil communal avec voix consultative et en dresse les procès verbaux.</p> <p>Le secrétaire général exerce en même temps les fonctions de régisseur des dépenses.</p>
<p>Régisseur des recettes</p>	<p>Sous la supervision du receveur local, le régisseur des recettes est chargé entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Etablissement des rôles, • Le recouvrement des impôts et taxes, • La gestion des redevances provenant des services du domaine et des ventes diverses, • La gestion des redevances provenant des prestations de services de la mairie, • La gestion des transferts, • Le suivi d'exécution du budget. <p>Le régisseur des recettes est nommé par le maire après avis du Représentant de l'Etat. Il est astreint au versement d'un cautionnement et de ce fait bénéficie d'une indemnité de responsabilité.</p>
<p>Bureau d'Etat civil</p>	<p>La commune dispose</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un centre d'état civil • de treize centres de déclaration dont un seul est fonctionnel <p>Les différents types de registres d'état civil sont annuels. Il s'agit de registres ouverts pour les déclarations de naissances, de mariages ou de décès. Les différents types de registres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du registre de naissance ordinaire et spécial, - Du registre de mariage ; - Du registre de décès ; <p>Les registres de déclaration sont régulièrement tenus.</p> <p>Quelques insuffisances sont notées dans la couverture des faits d'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déclarations de décès sont très faibles - L'état civil est loin d'être maîtrisé du fait de la non fonctionnalité de beaucoup de centres de déclaration - L'insuffisance du niveau d'information et de formation du personnel et des citoyens
<p>Bureau des archives</p>	<p>Il existe un bureau des archives. Les archives sont gérées par le secrétaire général. Le système d'archivage des documents n'est pas approprié.</p>

⇒ **Qualité des ressources humaines**

La mairie dispose d'un personnel fonctionnaire et contractuel. Le tableau ci-dessous présente le personnel communal :

Tableau 4 : Personnel communal de la mairie de Ségué Iré

Personnel	Catégorie	Statut
1 Secrétaire général/ Régisseur de dépenses	Catégorie A	Fonctionnaire des collectivités
1 Régisseur des Recettes	Catégorie B	Fonctionnaire des collectivités
1 Secrétaire dactylographe	Catégorie D	Contractuel de la mairie
1 Matrone	Catégorie D	Contractuel de la mairie
1 Aide soignant	Catégorie D	Contractuel de la mairie
3 enseignants du 1 ^{er} cycle	Catégorie D	Contractuel de la mairie

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Le recrutement du personnel fait l'objet d'une délibération du conseil communal.

⇒ Ressources matérielles et logistiques

La commune dispose d'un siège de mairie avec un secrétariat général, une régie, un bureau d'état civil et un bureau des archives. De même la commune dispose d'un patrimoine important constitué du CSCOM, des écoles, des latrines, des logements d'enseignants... mais des insuffisances sont notées au niveau de la gestion. La commune ne tient pas de comptabilité matière.

Recommandations

- Renforcer les capacités des élus sur les dispositions du code des collectivités territoriales pour une meilleure compréhension des dispositions légales ;
- Elaborer des comptes rendus et des PV après chaque session du conseil et les afficher au niveau du siège pour information
- Sensibiliser les élus sur la nécessité de participer aux sessions du conseil sous peine de sanction ;
- Mettre en place une comptabilité matière pour un bon suivi des ressources matérielles de la commune ;
- Encourager les populations à s'impliquer dans la gestion de la commune ;
- Mettre en place des comités de suivi des infrastructures afin d'assurer plus d'efficacité dans la gestion ;
- Elaborer un document annuel de planification et les mécanismes de suivi des activités.
- Encourager la mise en place de comités de suivi et d'entretien d'ouvrages et des fonds d'entretien collectés et gérés par les populations ou prélevés sur le budget de la commune.
- Impliquer fortement les adjoints à la préparation des dossiers de marché.

1.2.3.1 Niveau d'exercice des compétences dans les différents domaines

Avec l'entame du processus de décentralisation, les communes ont vu accroître leurs responsabilités. C'est ainsi qu'avec les nouvelles dispositions du code de l'administration territoriale, les autorités sont décentralisées et proches des citoyens.

Toutefois, pour mener à bien leurs missions qui sont le développement économique et social de leur localité, la commune doit veiller au bon fonctionnement de toutes ses structures. D'où

la nécessité d'une gestion efficiente de la commune et un processus décisionnel adapté qui prend en compte tous les acteurs du développement local.

Pour se faire, il faudrait dégager les missions à réaliser par les différentes structures communales ainsi que les voies et moyens pour y parvenir. En outre, il faudrait élaborer des objectifs en tenant compte des possibilités et des moyens disponibles. Et à cet effet, le budget joue un rôle important. Les différents services et commissions doivent être davantage impliqués dans l'élaboration du budget. Des objectifs clairs doivent être assignés à chaque service et les moyens nécessaires doivent être mis à leur disposition.

La gestion de la commune sera appréciée à partir du processus de planification, des procédures de passation des marchés et du niveau de gestion des archives.

⇒ **Processus de planification**

La commune dispose d'un Plan de Développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) qui est un document d'orientation stratégique qui fixe les objectifs de la commune en matière de développement pour cinq ans. La première génération de PDSEC (2000-2005) a fait l'objet d'une évaluation par le conseil communal en 2005.

⇒ **Respect des procédures de passation des marchés**

La commune est habilitée à passer des marchés en tant que personne morale pour réaliser des infrastructures. La passation des marchés doit faire l'objet d'appel d'offre et obéir aux procédures en vigueur en la matière.

Le maire prépare les dossiers d'appel d'offres et une commission est mise en place pour les dépouillements. Le maire signe un contrat avec le prestataire choisi et désigne un représentant pour suivre les travaux.

⇒ **Archivage des documents**

La mairie dispose d'un bureau des archives géré par le secrétaire général de la commune. Il n'existe pas au sein de la commune un système d'archivage des documents administratif de la mairie.

1.2.3.2 Activités réellement menées par la commune dans le cadre du budget

Dans le cadre de l'exécution de la mission qui lui est confiée, la mairie de Sègue-Iré offre un certain nombre de services à sa population. Il s'agit entre autres de :

- l'administration générale (état civil, construction et équipement du siège de la mairie, construction des logements du personnel de la mairie) ;
- l'éducation (construction des salles de classe, de logements des enseignants, prise en charge salaires d'enseignants, fournitures des matériels scolaires) ;
- la santé (construction de CSCOM, de logement d'agents de santé, prise en charge salaires d'agents de santé, appui logistique) ;
- les équipements marchands (construction de hangars de marché, de maison d'accueil) ;
- la sécurité alimentaire (construction de magasin de stockage de céréales) ;

- la santé animale (construction de parc de vaccination).

1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune

1.2.4.1 Perception des services publics communaux par les acteurs locaux

L'analyse de la desserte en services publics montre le faible niveau d'investissement de la commune en matière d'équipements socio-économiques de base. La superposition du poids démographique avec le niveau d'investissement des villages éclaire sur la situation de sous équipement des villages.

Ainsi, il en résulte, dans l'ensemble, un faible degré de satisfaction des citoyens en matière de prestation de services.

1.2.4.2 Accès aux services publics

Comme dans la plupart des communes du Cercle de Bandiagara, le niveau de satisfaction des besoins socioéconomiques de base est loin d'être satisfaisant dans la commune de Ségué-Iré.

- ⇒ **Concernant le secteur de l'hydraulique**, on note un faible niveau de satisfaction des besoins. Dans la quasi-totalité des localités de la commune, le diagnostic a révélé une insuffisance des équipements hydrauliques modernes. Cette situation a pour conséquence un faible accès des populations à l'eau potable. Dans les différents ménages de la commune la consommation journalière domestique est très faible. Ainsi, il serait important de développer un programme d'hydraulique rurale en faveur des villages les moins desservis de la commune.
- ⇒ **Dans le domaine de l'éducation**, la situation est également préoccupante. Le taux de scolarisation est faible dans de nombreux villages de la commune. Une bonne partie de la population scolarisable n'est pas inscrite dans les établissements scolaires de la commune. Cela est due, en partie au fait que chaque année les écoles, au regard du nombre insuffisant d'enseignants et de salles de classe¹, admettent un nombre réduit d'enfants parmi la population scolarisable.
- ⇒ **En ce qui concerne la santé**, la satisfaction des besoins est aussi limitée. En effet, en dépit de l'existence d'un centre de santé, l'accès aux services sanitaires est faible. D'ailleurs, le taux de fréquentation du CSCOM était de 15% en 2008. Cette situation est en partie liée à l'éloignement de certains villages par rapport au chef lieu de commune, qui abrite le centre de santé de Ningari.

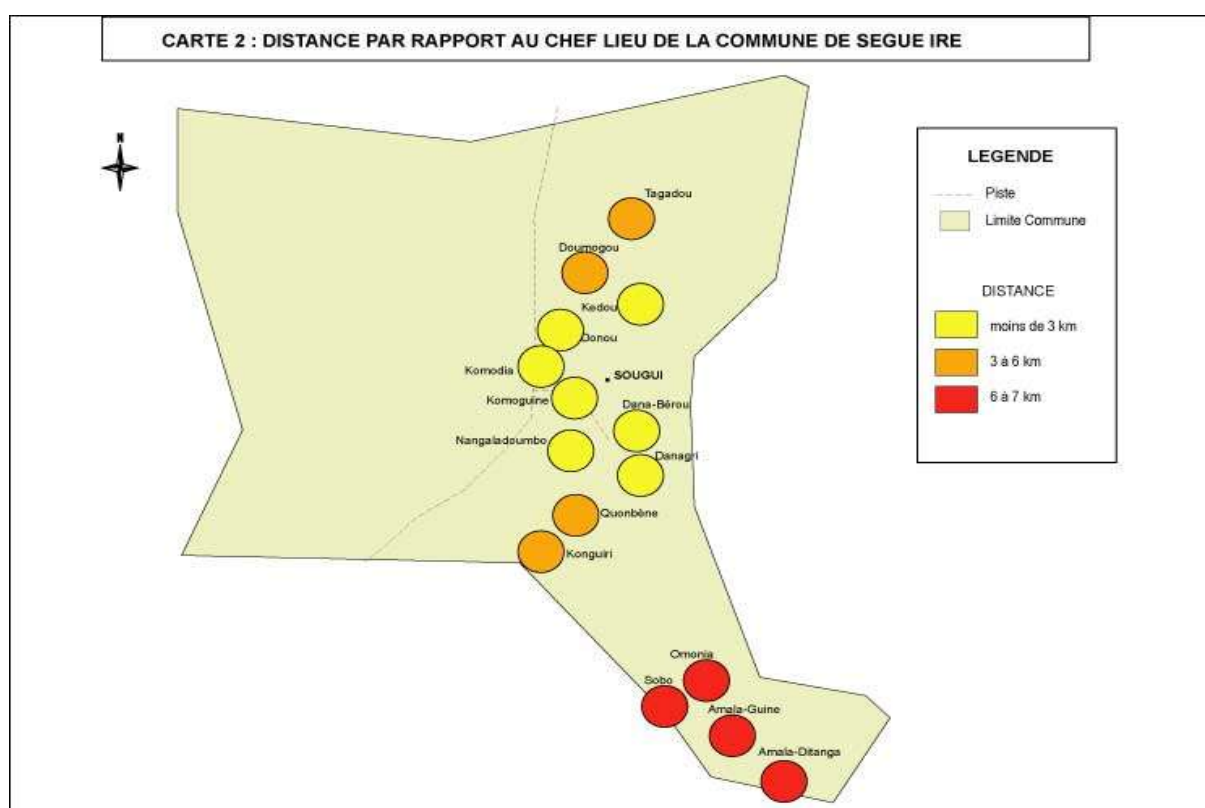
¹. Par exemple, dans le village de Sougui, le nombre moyen d'élèves par classe est de 127 élèves au 1^{er} cycle et 100 au 2nd cycle.

Par ailleurs, la commune se singularise par l'insuffisance des équipements marchands (boutiques, marché, etc.) et des banques de céréales. Cela traduit, dans une certaine mesure, le faible niveau de satisfaction des besoins socio-économiques des populations de la commune.

1.2.4.3 Principales attentes des citoyens non prises en compte

Leurs attentes en investissement se résument comme suit :

- réalisation de barrages et de retenues d'eau pour atténuer la faible pluviométrie enregistrée dans la zone ;
- dotation en moyens financiers et matériels pour promouvoir l'entrepreneuriat local ;
- mise en place de structures associatives dynamiques pour encadrer les initiatives locales (l'artisanat par exemple).



1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES

Les appuis de la tutelle dans tous les domaines (administration et mise à disposition des services techniques) et la participation des services techniques locaux aux activités de la commune sont autant d'éléments qui témoignent des rapports de collaboration qui existent entre la commune et ces acteurs.

Dans le cadre de la décentralisation, les autorités locales sont responsables de leurs actes tandis que l'Etat procède au contrôle de légalité à priori ou à postériori et assure ainsi la tutelle à travers ses services administratifs. Pour ce qui concerne les communes, le Préfet, situé au niveau du cercle de circonscription a en charge cette prérogative.

Les missions de contrôle périodique sont assurées par la préfecture et constitue l'occasion pour formuler des recommandations à l'endroit de la commune.

En outre du fait de ses moyens matériels et financiers limités et l'absence de personnel de qualité, la commune fait souvent appel aux services techniques déconcentrés. Les principaux appuis demandés concernent :

- la mise à disposition des forces de sécurité notamment les agents de la garde nationale dans le cadre du recouvrement des taxes et impôts, et la gendarmerie en cas de troubles à l'ordre public ;
- la finalisation des contrats de travaux préparés par la mairie ;
- les aspects liés à la santé, l'élevage, l'agriculture et la conservation de la nature.

1.3.1 Présence des services déconcentrés

A Ségué-Iré, comme d'ailleurs dans la plupart des communes du cercle de Bandiagara, la présence des services déconcentrés n'est pas effective. Aucun service technique n'est en effet présent sur le territoire communal. Toutefois, les agents des services de l'agriculture des eaux et forêts, qui sont basés à Bandiagara interviennent en cas de besoin. Les services de l'élevage et de la météorologie sont quant à eux totalement absents de la commune qui bénéficie par contre de la présence du sous-préfet qui administre l'arrondissement de Ningari et dont le siège se trouve à Sougui, chef-lieu de la commune de Ségué-Iré.

1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil

Les résultats du diagnostic mettent à nu la très faible capacité des services techniques intervenant dans la commune de Ségué-Iré à assurer convenablement leur rôle d'appui-conseil. La sous-préfecture qui a un rôle d'appui-conseil à jouer auprès du conseil communal se trouve dans un état de dégradation très avancé. Aussi, cette institution étatique se singularise par un manque criard de moyens matériels et humains pour remplir sa mission. Les services de l'agriculture et des eaux et forêts qui interviennent parfois dans la commune ne disposent également pas de tous les moyens nécessaires pour la réussite de leurs missions : les moyens matériels et techniques de ces services sont très dérisoires.

Ainsi, la commune Ségué-Iré dépend des services techniques suivant qui sont entièrement basés à Bandiagara :

- le service de l'agriculture ;
- le service vétérinaire ;
- le service de l'éducation ;
- le service de la santé ;
- le service du développement social et de l'économie solidaire ;
- le service contrôle pollution, nuisance ;
- le service plan et statistique ;
- le service du domaine, de l'habit et de l'urbanisme.

1.3.3 Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil

Au regard de la situation liée à la présence des services techniques, on peut dire que l'appui technique et l'appui-conseil ne sont pas effectifs du moins dans les domaines de l'élevage et de la météorologie. En revanche, comme nous l'avons souligné ci-dessus, l'appui de la sous-préfecture, du service de l'agriculture et des eaux et forêts est effectif. Cependant, il se pose la question de l'efficacité de leur appui et encadrement. Du fait de l'insuffisance de leurs moyens humains, matériels et techniques, l'appui technique et l'appui-conseil de ces différents services déconcentrés ne sont pas efficaces. C'est pourquoi, il est important de renforcer les moyens d'action de ces différents services déconcentrés.

Il est important de souligner la forte distance qui sépare les acteurs locaux de la commune de Ségué-Iré (conseil communal, opérateurs économiques locaux, structures associatives, etc.) et les services déconcentrés de l'Etat qui sont logés majoritairement à Bandiagara. Il est opportun de remédier à cette situation en créant des antennes locales au niveau du chef lieu communal.

1.4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Les contraintes au développement sur le plan institutionnel se traduisent en termes de :

- non respect de la périodicité de la tenue des sessions ordinaires (réunions se tenant à des intervalles réduites) ;
- contenu des procès verbaux non conforme à la légalité ;
- élaboration de manière irrégulière des réunions du conseil ;
- commissions techniques non opérationnelles ;
- mauvaise tenue de la comptabilité matière du patrimoine physique communal.

II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE

2.1 POTENTIALITES ECONOMIQUES

L'appréciation des potentialités économiques de la commune se fonde sur l'analyse des ressources naturelles, humaines et des différentes activités économiques.

2.1.1 Ressources naturelles et physiques

Le capital naturel de la commune est constitué des ressources pédologiques, végétales et hydrologiques. Ainsi, son appréciation se fera à travers une étude du relief, des sols, de la végétation et des ressources en eau.

⇒ **Ressources morpho-pédologiques**

Le relief de la commune, très accidenté, est constitué de collines rocheuses entrecoupées par endroit par des vallées qui correspondent généralement aux zones de cultures et d'habitations. Ce caractère du relief constitue ainsi l'une des principales contraintes en termes de développement socioéconomique de la commune. Il est en effet, à l'origine d'un sérieux problème d'aménagement du territoire communal et de l'insuffisance des surfaces cultivables. Une analyse de l'état des ressources du village de Sougui traduit avec pertinence les contraintes du cadre physique de la commune. En effet, elle révèle l'insuffisance des terres de culture et la forte présence des falaises, localement appelées « *péguélé* ».

Quant à la structure pédologique, elle est constituée de sols argilo-sablonneux. On distingue deux types de sols localisés dans les différentes zones du territoire communal. Il s'agit des sols rouges « *tawbane* » et des sols noirs « *tawguène* ».

Ces ressources pédologiques connaissent aujourd'hui une forte dégradation. Celle-ci est consécutive à la baisse de la pluviométrie, à la disparition progressive du couvert végétal et à leur surexploitation sous l'effet d'une démographie de plus en plus galopante. Les sols souffrent également de la forte érosion hydrique qui caractérise la zone.

Les potentialités morpho-pédologiques sont :

- l'existence de quelques zones dépressionnaires ;
- la présence de sols argilo-sablonneux favorables à plusieurs types de spéculations ;
- l'existence de roches pouvant servir dans la réalisation d'infrastructures socioéconomiques.

Les contraintes naturelles sont très nombreuses. Il s'agit :

- de l'insuffisance des surfaces cultivables ;
- de la forte présence des collines ;
- de la forte érosion hydrique des sols.

⇒ **Ressources végétales**

La végétation est principalement composée d'espèces herbacées. On retrouve aussi quelques espèces épineuses comme *l'acacia albida*, *le balamite*, *le parkia*, *lanea acida* et le « *prunier* ». Ces ressources, jadis si abondantes, connaissent de nos jours une dégradation continue du fait de la baisse de la pluviométrie, de la sécheresse et des actions anthropiques.

Les potentialités végétales de la commune sont :

- l'existence de fruits sauvages ;
- la présence de plantes médicinales.

Les contraintes sont liées à la forte dégradation du couvert végétal consécutive à la baisse de la pluviométrie et à la surexploitation des ressources par la population pour des besoins socioéconomiques.

⇒ **Ressources en eau (eau de surface et eau souterraine)**

La commune ne dispose ni de fleuve, ni de rivières permanentes. Cependant, elle compte de nombreux cours d'eau et mares semi-permanents. D'après les résultats de l'enquête, 11 des 16 villages de la commune ont des mares et/ou sont traversés par des cours d'eau semi-permanents. D'ailleurs, l'observation de la carte des ressources montre que le village de Sougui dispose de nombreuses mares permanentes.

Toujours au chapitre des potentialités en eau, on note l'existence dans la commune de quatre barrages localisés dans les villages de Tagadou, Donou, Komoguiné et Dana-Bérou. L'exploitation de ces différentes ressources en eau pourrait contribuer efficacement à la promotion d'activités génératrices de revenus comme le maraîchage et l'embouche.

Les potentialités en eau de la commune se résument à :

- L'existence de cours d'eau et de mares temporaires ;
- L'existence de 4 micro-barrages.

Les contraintes en eau de la commune sont liées aux longues années de sécheresse et à la baisse de la pluviométrie notée ces dernières années. A cela s'ajoute l'absence de politique d'aménagement des points d'eau existants.

Synthèse des contraintes et potentialités naturelles de la commune :

- **Les contraintes naturelles sont :**
 - *Un relief très accidenté*
 - *une insuffisance des surfaces cultivables*
 - *une forte dégradation des sols*
 - *un couvert végétal clairsemé*
 - *une absence de fleuves et de rivières.*
- **Les potentialités naturelles sont :**
 - *L'existence de quelques vallées inondables,*
 - *L'existence de cours d'eau et de mares semi-permanents,*
 - *L'existence de zones pouvant abriter des retenues d'eau.*

2.1.2 Ressources humaines

Les ressources humaines de la commune de Ségué-Iré peuvent être appréciées à travers l'analyse de la structure par âge et par sexe, l'étude de la croissance de la population ainsi que l'analyse de sa répartition sur l'espace communal.

⇒ La croissance démographique

D'après les données démographiques recueillies lors du diagnostic, la commune de Ségué-Iré compte une population totale de 20.574 habitants. Il s'agit d'une population relativement importante comparée à celle de nombreuses communes rurales du cercle de Bandiagara. Cette population a connu ces dernières années une importante croissance démographique. D'après les projections démographiques faites par le service des statistiques, la commune comptait, en 2006, une population totale de 13750 habitants. Elle devait passer à 14122 en 2007. Cette forte croissance démographique est le résultat d'une natalité élevée et d'une importante migration de populations rurales en direction de la commune, dans le secteur de Ningari, en particulier. Ici, l'existence de conditions de vie meilleures, comparé à certaines localités de la zone ainsi que la présence du marché de Ningari ont attiré de nombreux ruraux à la quête de meilleures conditions d'existence.

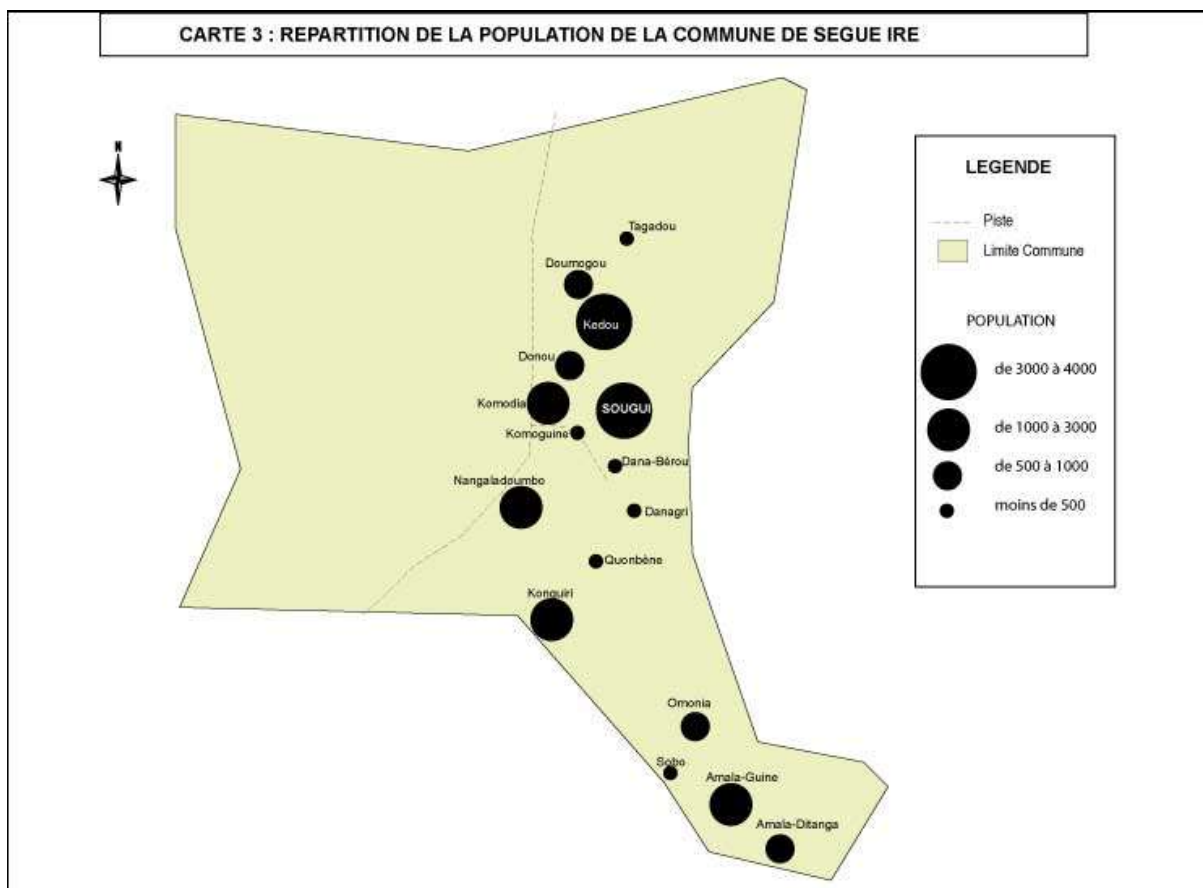
La forte croissance de la population, qui présente certes certains avantages, risque de poser dans le futur de sérieux problèmes en termes d'accès aux services sociaux de base et aux ressources naturelles. En effet, la commune se singularise d'une part, par un faible niveau d'équipement, avec l'absence d'infrastructures sociales dans plusieurs villages, et d'autre part, par l'insuffisance des surfaces cultivables du fait de la forte présence des falaises.

Dans ce contexte de croissance démographique, le renforcement du niveau d'équipement de la commune et la promotion de certains secteurs d'activité (maraîchage, commerce, artisanat, etc.) doivent être au cœur des priorités du conseil communal.

⇒ La répartition de la population

L'analyse de la carte ci-après révèle l'existence de quatre(4) classes :

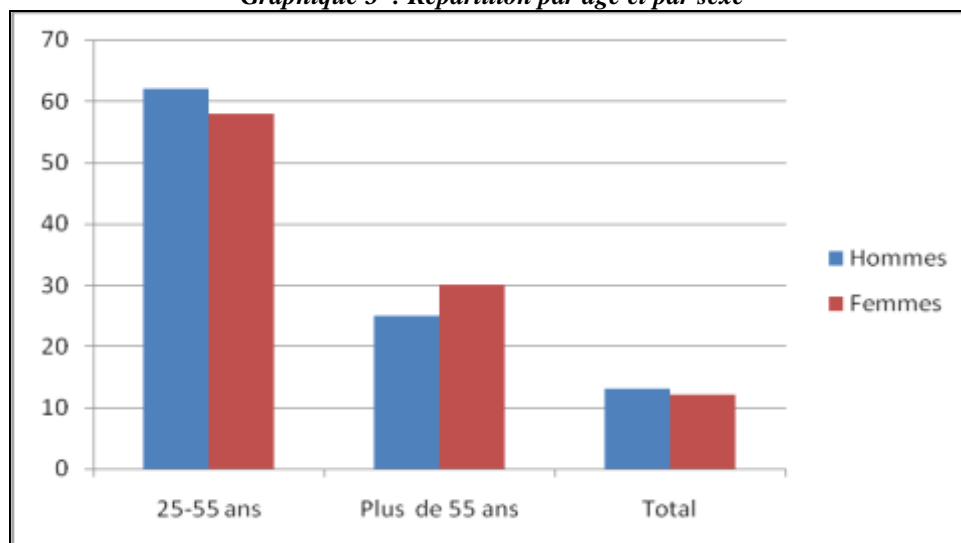
- deux villages, Sougui et Kédou, ont une population supérieure à 3000 habitants ;
- la seconde classe est constituée de quatre(4) villages ayant une population comprise entre 1000 et 3000 habitants ;
- quatre villages ont une population comprise entre 500 et 1000 habitants ;
- la dernière classe est constituée de cinq (5) villages ayant moins de 500 habitants.



⇒ **Le profil par âge et par sexe**

L'analyse de la structure par âge révèle l'extrême jeunesse de la population. Les moins de 25 ans représentent 62% de l'effectif total. Cette forte proportion de jeunes, dans le court terme, pose de sérieux problème en termes d'accès aux services sociaux de base car la commune se singularise par son faible niveau d'équipements, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Graphique 3 : Répartition par âge et par sexe



Source : Estimation DRSIAP-M Base DNSI RGPH avril 1998

Quant à la structure par sexe, elle se caractérise par la prédominance des femmes qui constituent 53% de la population totale. Cependant, cette moyenne cache certaines disparités car dans les tranches d'âge de moins de 25 ans et de plus de 55 ans on note une supériorité numérique des hommes. Il convient de préciser que d'une manière générale, la structure par âge et par sexe présente le même profil dans tous les villages de la commune.

Synthèse du potentiel démographique de la commune :

Le diagnostic de la situation démographique de la commune a révélé l'existence d'un potentiel non négligeable. Il s'agit d'une part de la forte croissance démographique et d'autre part de l'extrême jeunesse de la population. La valorisation de ce potentiel démographique dans une perspective de développement territorial doit s'appuyer sur plusieurs axes :

- le renforcement du niveau d'équipement de la commune ;
- l'éducation et la formation des jeunes ;
- le renforcement de l'implication des jeunes dans les actions de développement local ;
- la création de micro projets en faveur des jeunes et des femmes.

2.1.3 Principales activités économiques

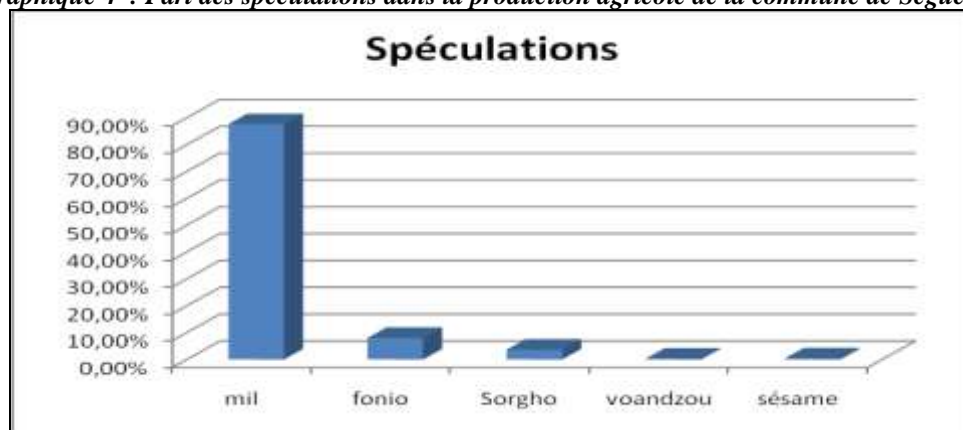
2.1.3.1 Les activités du secteur agro-sylvo-pastoral

⇒ **La production agricole**

A Ségué-Iré, l'agriculture constitue la principale activité économique. Elle est pratiquée dans tous les villages de la commune par la quasi-totalité des familles. Les principales cultures sont le mil, le sorgho, le fonio, le haricot, etc. Le maraîchage est également développé dans les vallées inondables de la commune. Généralement pratiqué par les femmes, il constitue une source de revenus et permet la diversification de l'alimentation.

Toutefois, les productions agricoles sont globalement très faibles. La faiblesse des rendements s'explique par le déficit pluviométrique, le manque de moyens matériels des paysans, l'insuffisance des surfaces emblavées, etc. Cette situation est à l'origine d'une insécurité alimentaire permanente dans la commune. D'ailleurs, l'insécurité alimentaire est l'un des principaux problèmes de la commune.

Graphique 4 : Part des spéculations dans la production agricole de la commune de Ségué-Iré



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Le mil constitue la première spéculation agricole de la commune de Ségué-Iré. Il représente près de 87,66% de la production totale. La campagne 2008-2009 a enregistré une production relativement faible de 1200 tonnes de mil ce qui est encore faible pour assurer la sécurité alimentaire de 14122 habitants. Le mil constitue une céréale très importante dans l'alimentation quotidienne des ménages, de ce fait il n'est mis en vente que rarement, grâce au surplus. La base céréalière est complétée par le fonio et le sorgho qui connaissent une faible production, avec respectivement 110 et 50 tonnes. Les cultures de voandzou, de sésame et de niébé complètent la production agricole enregistrée pour cette dernière campagne, avec des quantités de moindre importance. Les autres spéculations sont liées au maraîchage dont les maigres récoltes sont destinées à la vente.

⇒ **La production animale**

L'élevage est après l'agriculture la principale activité du secteur primaire. Elle est pratiquée par de nombreux ménages et permet de pallier le déficit céréalier. Le diagnostic révèle que la commune dispose d'un potentiel non négligeable avec l'existence d'un cheptel de 12312 têtes d'ovins/caprins, 3698 bovins, 286 asins et 2 camélins (à Tagadou et Donou). Ce cheptel non négligeable pourrait contribuer à l'augmentation de la production animale. Il faudra toutefois que les nombreuses contraintes qui assaillent le secteur soient levées. Il s'agit notamment de la rareté des points d'eau, de l'insuffisance voire du manque d'aire de pâturage et des problèmes de la santé animale.

⇒ **Production et exploitation forestière**

Le couvert végétal est relativement faible dans la commune de Ségué-Iré qui est désormais située dans la zone sahélienne à cause de l'avancée drastique du désert. Les espèces rencontrées sont le baobab, le balanzan, le néré, etc. Aucune forêt n'est notée sur le territoire communal. Cette situation influe défavorablement sur l'exploitation des maigres ressources forestière.

Les formations ligneuses couvrent 10391,49 ha de terres de la commune de Ségué-Iré. La steppe arbustive et la savane arbustive et/ou arborée représentent l'essentiel de la brousse avec respectivement 75,56% et 61,09%. Avec une très faible productivité de 63589,331 m³/an en bois (troncs et branches), la production de bois de chauffe demeure la plus importante part. Outre la consommation en énergie domestique, la production est destinée en bois d'œuvre et de service, notamment dans la construction des maisons et par certaines catégories socio-professionnelles.

Au niveau du service technique des eaux et forêts, l'exploitation du bois et sa transformation en charbon est effectuée grâce à un permis de coupe. Le prix de vente est de 800 FCFA la serre de bois. Le quintal métrique du charbon coûte 1200 FCFA. Les coûts varient selon la nature de l'arbre. Ainsi, le pied mort d'une balanza coûte 10 000 FCFA alors que celui du caïlcédrat vaut 20 000 FCFA. La commercialisation de ces bois qui est très lucrative provoque une forte emprise sur les ressources qui subissent, du coup, une surexploitation anthropique et sa diminution constante. La disparation des espèces est partout soulignée par les populations.

⇒ **Chasse et autres activités de cueillette**

La cueillette est pratiquée dans la commune par certaines personnes, les femmes en particulier. Les principaux produits de cueillette sont le tamarin, le jujubier, le raisin sauvage, le néré, les lianes, le karité, la prune, le pain de singe, le balazan, etc. Ces produits, commercialisés dans les foires de Ningari et de Mori, procurent des revenus aux femmes et contribuent en conséquence à la prise en charge de certains besoins quotidiens.

Cependant, cette activité est de plus en plus menacée par la disparition progressive de nombreuses espèces consécutivement à la baisse de la pluviométrie, à leur surexploitation et aux autres actions anthropiques. La chasse est pratiquée dans la commune par certains groupes qui y tirent quelques revenus. Cette activité jadis très importante connaît de plus en plus du recul avec la rareté des espèces faunistiques.

2.1.3.2 Les activités du secteur non agricole

⇒ **Commerce**

La présence du marché de Ningari et le statut de chef-lieu d'arrondissement font du commerce une activité florissante dans la commune de Ségué-Iré. Le marché de Ningari, l'un des plus dynamiques du cercle de Bandiagara, permet aux populations locales de participer à des échanges locaux leur permettant de tirer des revenus non négligeables. Des commerçants grossistes et détaillants originaires de Sougui et des autres villages de la commune tiennent des points d'activités très dynamiques dans le secteur de Ningari. Les produits échangés concernent les produits agricoles et forestiers. On note en outre, la commercialisation de produits alimentaires et manufacturés en provenance de Bandiagara et de Bamako.

En somme, le commerce est une activité importante et constitue un levier de la croissance et du développement économique de la commune. Il serait toutefois important d'améliorer la gestion du marché de Ningari et aménager des pistes de production dans la perspective de rendre le marché plus accessible.

⇒ **Transport**

La commune de Ségué-Iré est très difficile d'accès. Les pistes rurales existantes ne sont pas praticables surtout en saison pluvieuse. A titre illustratif, la piste reliant Sougui à Bandiagara constitue un grand calvaire pour les transporteurs se rendant au marché de Ningari. D'ailleurs, l'état de la route a été considéré par les populations, lors du diagnostic, comme la principale contrainte de la commune.

Dans la commune, le transport inter-villageois est assuré par les vélos, les charrettes et les motos. Ces dernières sont fréquemment utilisées pour rallier Bandiagara ou les autres communes environnantes. Les populations, pour se rendre à Bandiagara, profitent généralement de la présence de camions venus pour les besoins de la foire de Ningari.

⇒ **Tourisme, loisirs et hébergement**

La commune dispose de potentialités touristiques et culturelles jusque là très faiblement exploitées. Ainsi, lors de l'élaboration du PDSEC, des recommandations ont été données à la

mairie afin qu'elle développe des stratégies visant la valorisation des potentialités locales dans une perspective de développement socioéconomique. Dans cette perspective, la mise en place d'infrastructures de loisirs et d'hébergement s'avère indispensable. A l'heure actuelle, on note un manque voire une absence de ce type d'infrastructures. En effet, outre la maison d'accueil construite récemment avec l'appui de l'ANICT, la commune ne dispose pas d'infrastructures d'hébergement dignes de ce nom.

⇒ **Mines, industrie, artisanat**

Le secteur minier est lié à la présence, comme dans la plupart des communes du cercle, de nombreuses carrières qui constituent un important potentiel économique et fiscal pour la commune. Ces carrières font l'objet d'une exploitation par les populations pour les besoins de la construction d'habitations et d'équipements collectifs. En revanche, l'activité industrielle est absente dans la commune. Aucune industrie n'a été recensée lors de l'enquête.

L'artisanat occupe une bonne place dans les activités locales. Il est pratiqué par des artisans disposant d'un important savoir-faire. En effet, Ségué-Iré compte de nombreux artisans qui s'activent dans le tissage, la vannerie, la teinture, le filage de coton, la cordonnerie, etc. Ces différents artisans disposent d'une riche expérience et d'un savoir-faire qui pourraient être valorisés à travers l'appui des partenaires au développement et la mise en place d'une structure dynamique.

Les potentialités artisanales sont essentiellement :

- la présence d'artisans dynamiques ;
- l'existence d'un savoir-faire local.

Les contraintes se résument comme suit :

- la mauvaise organisation des acteurs ;
- l'absence d'une structure fédérative regroupant tous les acteurs ;
- le manque de moyens matériels et financiers des acteurs ;
- l'absence de partenaires financiers intervenant dans le secteur.

⇒ **Dynamique foncière et immobilière**

L'analyse de la dynamique foncière de la commune de Ségué-Iré permet de mettre en évidence une des contraintes de la commune, à savoir l'omniprésence des falaises, les « *Péguélé* » en langue locale, qui constituent particulièrement la figure paysagère du terroir. La carte des ressources réalisée avec la participation des acteurs locaux permet de lire l'infime partie des surfaces cultivables, les « *oné-oné* » (portion de terre) et les « *taiwane* » (bande de terre) notamment. Cette situation met ainsi les populations dans un manque notable de terres cultivables et détermine en même temps une réelle emprise sur le foncier agricole.

Quant à l'immobilier, le bâti qui structure les villages n'est pas réellement viable en termes de fiscalité. Essentiellement construit en roche, il est caractérisé par une faible valeur locative.

2.1.4 Les leviers de la croissance et du développement économique

L'analyse précédente, portant sur le tissu économique, donne une idée sur les secteurs pouvant constituer les leviers de la croissance et du développement économique dans la commune de Ségué-Iré. Il s'agit des secteurs suivants :

- **le maraîchage** : pourrait jouer un rôle déterminant dans la création de revenus monétaires et la lutte contre l'insécurité alimentaire. C'est pourquoi, il urge de lever les contraintes auxquels ce secteur fait face. Il s'agit entre autres de l'insuffisance des retenues d'eau et du manque de moyens matériels et financiers des acteurs.
- **le tourisme** : les nombreuses potentialités culturelles de la commune font de ce secteur un potentiel levier de la croissance et du développement économique. Il est cependant, important que les autorités communales accordent une plus grande attention à ce secteur à travers notamment la mise en place d'équipements socioculturels et touristiques.
- **l'artisanat** : le dynamisme des acteurs locaux ainsi que leur savoir-faire font de l'artisanat un important secteur du développement socioéconomique.
- **le commerce** : la présence du marché de Ningari et l'existence de nombreux points d'activités dynamiques font du commerce un important levier du développement socioéconomique de la commune.

2-2 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE

2.2.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique

L'identification des principaux acteurs du développement local se fonde sur l'étude de la dynamique associative, de la question genre ainsi que celle des liens intercommunautaires. Cette étude a été possible grâce aux résultats obtenus lors des focus-group réalisés dans les différents villages de la commune par l'équipe d'enquête ainsi que ceux issus de la séance MARP organisée à Sougui, chef-lieu de commune, avec la participation des différentes personnes ressources de la localité.

2.2.1.1 La dynamique associative

La vie associative dans la commune rurale de Ségué-Iré est animée par de nombreuses associations communautaires qui ont comme principal objectif de contribuer à l'impulsion du développement socio-économique. Dans tous les villages, des associations de femmes, de jeunes, d'hommes ont été recensées lors du diagnostic participatif. En outre, on note l'existence d'une association traditionnelle dans le village de Sougui, d'une coopérative « Baguiné Mobiyé » dans le village de Konguiry et d'une autre société coopérative dans le village de Kédou. La commune compte également une association d'agriculture et un groupement des éleveurs. Ces différentes organisations communautaires s'activent dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, de l'action sociale, mais aussi de la promotion

d'activité génératrice de revenus, comme le font par exemple les coopératives de Konguiry et de Kédou ainsi que le groupement des éleveurs de la commune.

Toutefois, la plupart des organisations identifiées ne jouissent pas d'une reconnaissance juridique. De même, elles se singularisent par la léthargie de leurs instances et le faible dynamisme de leurs membres. La vie associative est également handicapée par le manque de moyens matériels et financiers des organisations communautaires de base.

Au regard de cette situation, le conseil communal devra, dans le cadre de ses stratégies de développement portée une grande attention aux associations communautaires. Leur structuration ainsi que leur redynamisation, à travers l'appui des partenaires extérieurs par exemple, pourraient contribuer à l'impulsion du développement local. Pour l'heure, celui-ci est principalement animé par les nombreux partenaires extérieurs qui accompagnent le conseil communal dans la prise en charge des besoins de la population. Ces partenaires sont le PRBP (projet de réhabilitation et pistes et barrages), l'APH (association pour la promotion humaine) qui s'active dans le domaine de l'alimentation, l'ONG « MOLIBEMO » et « YAG-TU » qui interviennent respectivement dans l'alimentation et le genre (participation des femmes dans la vie politique).

Toutefois, le constat qui se dégage par rapport à la dynamique partenariale, est l'absence d'intervenants extérieurs dans de nombreuses localités de la commune. D'après les résultats du diagnostic, les villages de Dana Bérou, Amalla Guiné, Amalla Ditanga, Sobo, Omonia, Quonbène et Nagaladoumbo ne comptent aucun partenaire extérieur.

2.2.1.2 Prise en compte des aspects de genre

L'appréciation de la participation des femmes dans le développement socio-économique de la commune peut être faite à travers leur implication dans les instances de prise de décision, leur participation dans les activités économiques ainsi que leur accès aux ressources.

L'analyse de la question genre dans la commune de Ségué-Iré s'est basée sur trois (3) principaux outils :

⇒ **Calendrier saisonnier et journalier**

D'après les résultats du diagnostic, les femmes de la commune de Ségué-Iré ont un calendrier journalier et saisonnier très chargé.

Concernant la journée, elle commence au petit matin pour s'achever à 21h après le diner. Pendant ce temps, les femmes mènent diverses activités productives et reproductives. Principalement, il s'agit de la recherche de l'eau, de l'égrenage du mil, de la préparation des repas, du filage de coton dans l'après midi entre 14h et 17h, etc.

Quant au calendrier saisonnier, son analyse laisse apparaître la forte implication des femmes dans les activités de production. Pendant les cinq(5) premier mois de l'année, les femmes sont essentiellement occupées par le filage de coton, qui constitue l'une de leur principale source

de revenus. A partir de mai et jusqu'à la fin de l'année, les femmes sont occupées par les activités agricoles avec tour à tour le transport du fumier pour la fertilisation des champs, la première culture, le semis, le labour, la deuxième culture, la récolte du fonio à partir de septembre, celle du mil à partir d'octobre et enfin le transport du mil en fin d'année.

Cette analyse des calendriers montre que les femmes participent dans toutes les activités productives (agriculture, élevage, commerce, artisanat, etc.) et gèrent la plupart des activités reproductives (travaux domestiques, éducation et entretien des enfants, etc.).

⇒ **Participation quantitative et qualitative dans des groupes et instances décisionnelles au niveau de la commune**

En ce qui concerne l'implication des femmes dans la vie socio-économique et politique locale, il ressort de l'étude, une faible participation dans les instances décisionnelles. Par exemple, le conseil communal ne compte aucune personne de sexe féminin. D'ailleurs, la plupart des femmes ayant participé aux focus-group n'ont aucune idée sur le fonctionnement du conseil, son organisation, les modes de prise de décision, etc. Cette situation s'explique par l'analphabétisme et la faible participation des femmes dans les partis politiques.

De même, les associations d'agriculteurs et d'éleveurs ne comptent aucune femme parmi leurs membres. Dans les associations communautaires mixtes (association des jeunes, association traditionnelle, etc.) où elles participent, les femmes sont faiblement représentées dans les organes exécutifs. Par exemple, en dépit de leur importance numérique dans l'association des jeunes de Sougui(200), les filles n'occupent que deux postes dans le bureau : la trésorerie et l'organisation.

⇒ **Accès et contrôles des ressources**

Concernant les ressources, le diagnostic révèle un faible accès des personnes de sexe féminin. En effet, elles ont un accès très limité aux ressources foncières et au matériel agricole tandis que leur accès au cheptel est nul. La situation est plus préoccupante pour le contrôle. Car pour l'ensemble des ressources identifiées, les femmes n'ont aucun contrôle. Celui-ci revient essentiellement aux hommes. Cette situation s'explique principalement par des pesanteurs traditionnelles, qui relèguent les femmes au second rang, en particulier pour ce qui est du contrôle et de l'accès aux ressources foncières et du matériel agricole. Cela est d'autant plus préoccupant que lors du diagnostic, les personnes concernées ont souligné l'impossibilité de changer cette situation.

Pour ce qui est du cheptel, l'accès et le contrôle, au-delà des considérations socioculturelles s'explique par des raisons économiques, en particulier la pauvreté des femmes. Ainsi, l'octroi de crédit et la promotion d'activités génératrices de revenus ont été identifiés comme solutions en vue d'apporter des changements.

Au regard de cette étude de la question genre, il est important de promouvoir une plus grande implication des femmes dans les instances décisionnelles de la commune. Dans cette perspective, l'organisation de séances de sensibilisation, l'octroi de micro crédit et l'appui des partenaires au développement pourraient être déterminante.

2.2.1.3 Les rencontres et liens intercommunautaire

Les populations de la commune sont liées par d'étroits liens socioculturels. Les 12 villages du secteur de Ningari sont habités par des « *Yalcoué* » ayant les mêmes ancêtres. Ces familles ont renforcé leurs liens, tout au long de l'histoire, par des mariages et des solidarités agissantes. Des filles de Nagaladoumbo, Quonbène, Komodia, Kédou, etc. se sont mariées dans les villages environnants.

La solidarité inter-villageoise se manifeste également dans le domaine de l'éducation. De nombreuses familles du village de Sougui, chef-lieu de commune, reçoivent et appuient les enfants de leurs parents habitants dans les autres villages du secteur de Ningari pour les besoins de leur scolarité.

Les villages de Ningari entretiennent également de bonnes relations socioculturelles et économiques avec les autres villages de la commune ainsi que ceux des communes environnantes. L'analyse de la carte des flux de Sougui révèle en effet, l'existence de nombreuses relations sociales entre ce village et les localités de Kom, Dakka, Donou, Nagaladoumbou, Komoguiné, Bandiagara, etc. Il convient toutefois de préciser que des tensions sont parfois notées entre les « *Yalcoué* », autochtones, et les « *Kansaye* » qui sont considérés, à tort ou à raison, comme des allochtones.

2.2.2 Dynamique entrepreneuriale

Les diverses organisations communautaires de base entreprennent de nombreuses initiatives endogènes à travers le développement de plusieurs activités économiques. Il s'agit du maraîchage, du tissage, du petit commerce, de l'embouche, de l'artisanat, etc. Ces initiatives locales qui témoignent de la volonté des acteurs locaux à impulser le développement local se heurtent cependant à plusieurs contraintes. En effet, le manque de moyens matériels et financiers ainsi que le faible niveau d'organisation des acteurs entravent considérablement l'entrepreneuriat local. Celui-ci gagnerait beaucoup si les différentes contraintes étaient levées.

2.2.3 Accessibilité aux institutions de financement

2.2.3.1 Structures bancaires

Dans la commune on note une absence de structures bancaires. Dans tous les villages de la commune, aucune structure financière n'a été identifiée. Les opérations bancaires dépendent largement de la ville de Bandiagara, chef-lieu de cercle, où l'on note la présence de quelques structures bancaires.

2.2.3.2 Réseaux de micro- finance

Ségué-Iré ne dispose pas de réseaux de micro finance. Cette situation, qui handicape l'économie de la commune, a d'ailleurs favorisé chez les populations locales la mise en place de stratégies endogènes de financement des activités génératrices de revenus. Celle mise en place par l'association des éleveurs de la commune s'est avérée très bénéfique pour ses membres. Elle consiste à la mobilisation des cotisations périodiques des membres pour la constitution d'un fonds destiné à financer une activité commerciale, notamment la vente d'aliments pour bétail. Ainsi, les membres ont non seulement pu disposer d'aliments pour leur cheptel mais également renforcer leur fonds de roulement.

A un moment donné, nous nous sommes dit qu'il fallait compter sur nos propres moyens pour développer le secteur de l'élevage. C'est ainsi que nous est venue l'idée de financer nos activités à partir des cotisations des membres de l'association. Aujourd'hui, nous arrivons tant bien que mal à satisfaire certains de nos besoins et à promouvoir en même tant le secteur de l'élevage.

Extrait de l'entretien avec Abdoulaye Hassana Yalcoué, Président de l'association des éleveurs de la commune de Ségué-Iré (15 janvier 2009)

2.2.3.3 Autres systèmes financiers

Le financement du développement local est globalement assuré par les partenaires financiers de la commune avec dans certains cas une contribution financière et/ou physique du conseil communal et des populations. Par exemple, l'ANICT (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales) assure la totalité des financements dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et exige une contribution de la commune pour les autres investissements. Les investissements de cette agence nationale en particulier dans la construction de la mairie, le logement des enseignants, ceux du personnel de la mairie et du chef de poste, et la réalisation de trois classes ainsi que des latrines a coûté 96.000.000 fcfa. Le PRBP qui intervient dans la réalisation de pistes rurales et de barrages exige une contribution financière et physique de la population.

En revanche, les autres partenaires à savoir l'APH, l'ONG « MOLIBEMO » et l'ONG « YAG-TU » dans le cadre de leurs interventions prennent en charge l'intégralité du financement.

2.2.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux

Le diagnostic portant sur le tissu économique local a révélé que l'encadrement et l'appui technique aux opérateurs économiques est inexistante. En effet, d'après les résultats du diagnostic, les diverses organisations communautaires intervenant dans le domaine économique ne bénéficient pas de l'appui technique ni de la part des services déconcentrés encore moins des ONG et programmes de développement intervenant dans la zone.

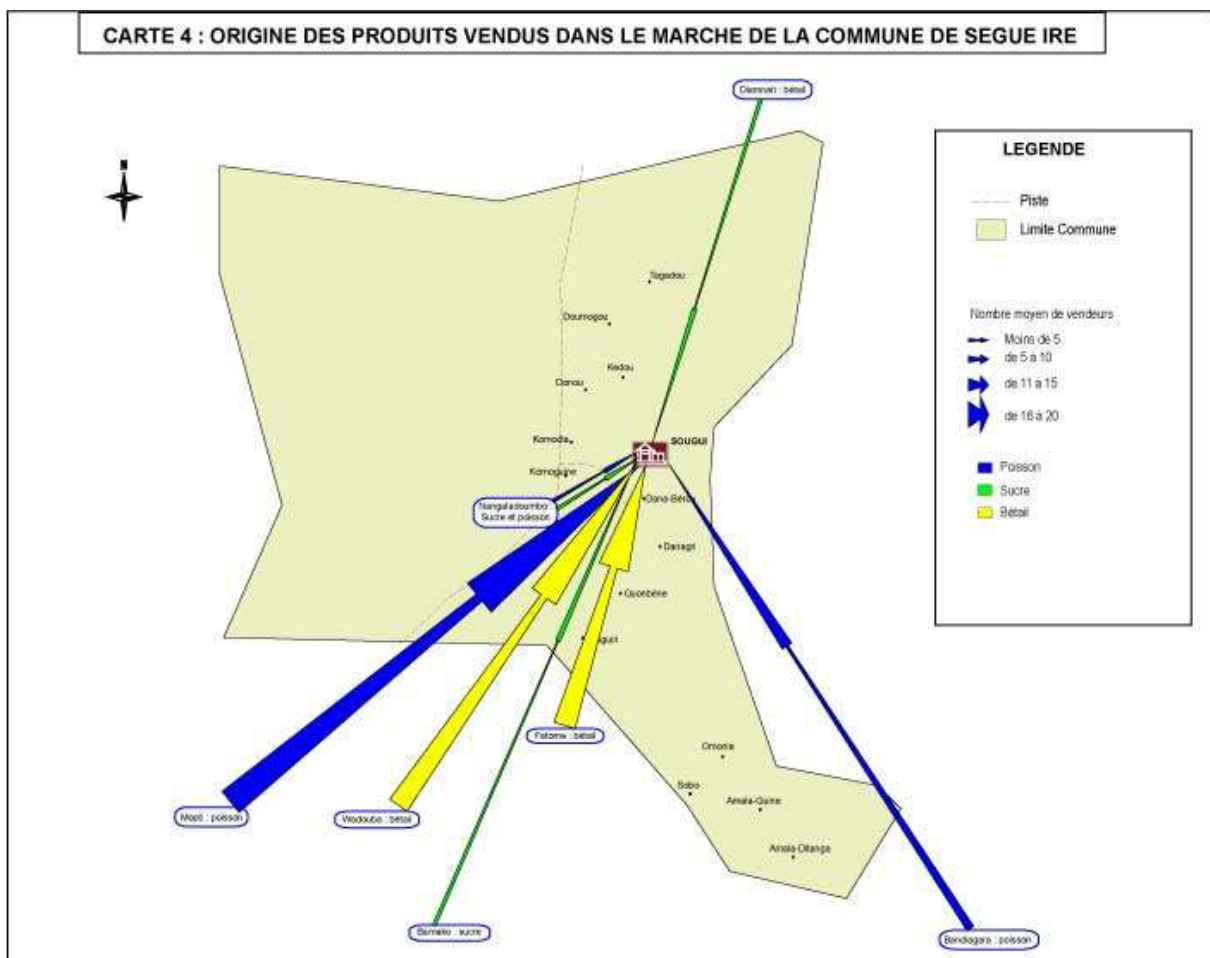
Cette situation qui, somme toute, handicape l'économie locale est liée au faible niveau d'organisation des acteurs, à l'absence de services techniques déconcentrés et à la faible présence d'ONG intervenant dans le domaine de l'appui et de l'encadrement technique des OCB.

2.2.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe

La commune de Ségué-Iré, à l'instar de nombreuses collectivités territoriales du cercle de Bandiagara, est enclavée et difficile d'accès. Toutefois, la présence du marché de Ningari, l'un des plus dynamiques du cercle, facilite l'approvisionnement des populations en intrants externes. Ce marché, qui polarise de nombreuses localités du cercle de Bandiagara, donne en effet à la population la possibilité d'accéder à une gamme variée de produits alimentaires.

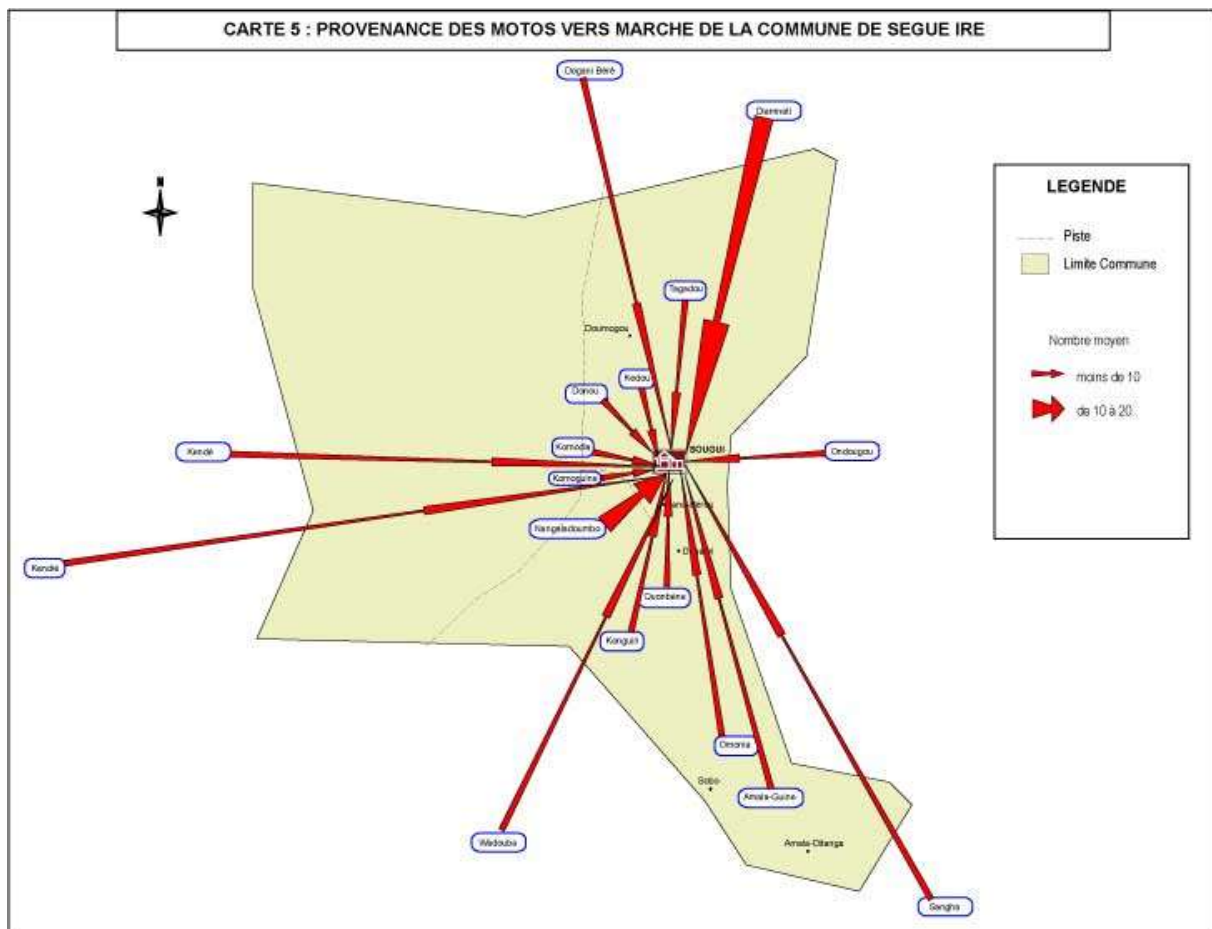
La carte du lieu de provenance des produits montre l'importance de l'aire de polarisation de la foire de Ningari. En effet, les produits proviennent de diverses localités :

- le poisson vient essentiellement de Mopti et de Bandiagara ;
- le bétail de wadouba, Fatoma et Diamnati ;
- le sucre de Bamako et Nagaladumbo.

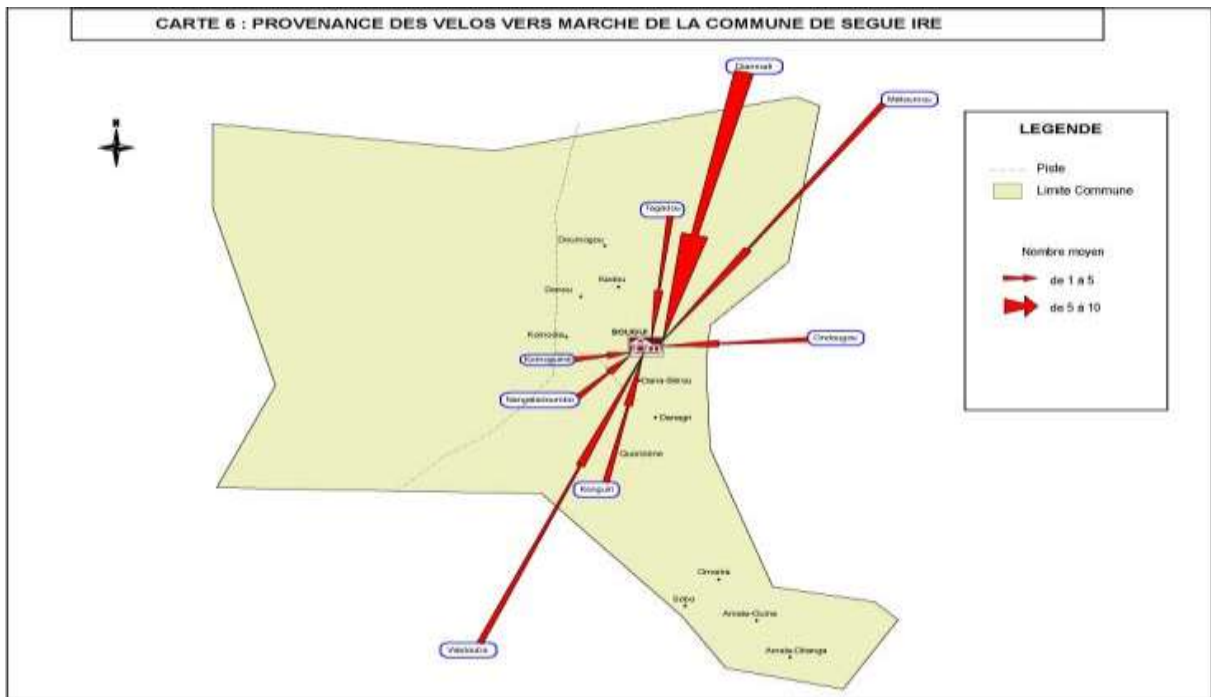


2.2.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale

L'accessibilité des populations de la commune aux marchés ne pose guère de problème du fait de la proximité du marché de Mori et surtout de l'existence dans la commune d'une foire, celle de Ningari. Cette situation facilite en partie l'accès des populations et des commerçants en particulier à l'information commerciale. En effet, la foire de Ningari est un lieu de rencontre et d'échange entre populations et commerçants venus d'horizons divers. L'étude du lieu de provenance des divers moyens de transport qui s'est fondée sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des commerçants du marché nous a permis d'apprécier l'aire de polarisation de la foire.

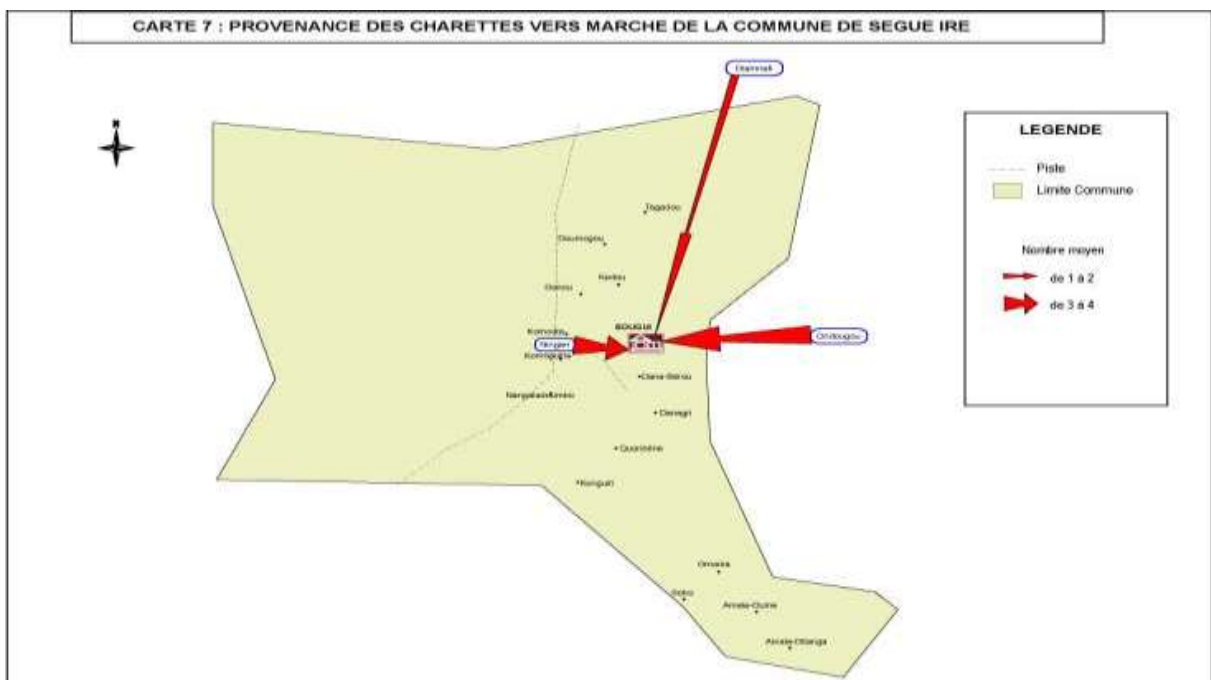


L'analyse de la zone de provenance des motos permet de constater que les commerçants viennent des différentes communes environnantes comme Ondogou, Dogani Béré, kendié, Kende, Wadouba, Sangha et Diamnati. Toutefois, on note une prédominance des commerçants en provenance de Diamnati. Cette situation s'explique en partie par la proximité de cette commune et l'existence de pistes praticables qui rendent le marché de Ningari accessibles pour de nombreux villages de cette commune. Les autres commerçants viennent des différents villages de la commune, en particulier ceux du secteur de Ningari.



Les commerçants venant à vélo sont également très nombreux. La carte ci-dessus révèle qu'ils viennent principalement de Diamnati mais aussi des communes voisines comme Muétoumou, Ondogou et Wadouba. D'autres viennent des villages de la commune comme Konguiry, Nagaladumbo, Komoguiné et Tagdou. La carte montre qu'aucun commerçant ne vient des villages du sud-est, à cause, notamment de leur éloignement de Sougui, lieu d'implantation du marché.

En revanche, on note la faiblesse des flux de charrettes. Les commerçants utilisant ce moyen de transport sont originaires du secteur de Ningari, de la commune d'Ondogou et dans une moindre mesure de la commune de Diamnati.



2.2.7 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé local

D'une manière générale, les relations entre la mairie et le secteur privé local sont très timides. En effet, le seul type de lien identifié lors du diagnostic est d'ordre institutionnel. La commune aide et assiste parfois les OCB dans la recherche de partenaires à travers la formulation de la demande de partenariat entre une Association locale et une ONG.

Il serait donc important dans une perspective de développement local, de renforcer les relations entre l'institution municipale et le secteur privé. Car il est de plus en plus admis, surtout dans ce contexte de décentralisation, que le développement local nécessite une collaboration entre les divers acteurs du territoire.

2-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ÉCONOMIQUE

Le diagnostic de l'économie locale a révélé l'existence de nombreuses potentialités :

- la présence d'une population extrêmement jeune ;
- l'existence de nombreuses organisations communautaires de base pouvant servir de levier à l'impulser d'initiatives locales dans le domaine socio-économique ;
- l'existence de parcelles maraîchères dont l'exploitation pourrait être très bénéfique pour la commune ;
- l'existence d'un marché très dynamique, celui de Ningari ;
- la présence d'artisans dynamiques et disposant d'un important savoir-faire ;
- l'existence de potentialités touristiques et culturelles.

Toutefois, l'économie locale est confrontée à plusieurs contraintes :

- le manque de moyens matériels et financiers pour la valorisation des potentialités artisanales et touristiques ;
- la faible pluviométrie, le manque d'eau, la pauvreté des sols, l'insuffisance des retenues d'eau, etc. handicapent l'agriculture, le maraîchage et l'élevage ;
- l'absence de pistes rurales praticables en toute saison et le mauvais état de la piste ;
- le faible niveau d'organisation des acteurs : dans plusieurs localités de la commune, il existe des artisans dynamiques qui disposent d'un énorme savoir-faire mais l'absence de structure fédérative regroupant tous les artisans handicape l'activité artisanale.

III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER

3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

L'audit des ressources financières de la Commune de Ségué Iré sera axé sur le descriptif des différentes sources de recettes, d'une part et d'autre part, leur degré de mobilisation.

3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux

En matière d'émission des impôts et taxes, tout le processus est assuré par les services de la Commune, notamment la régie des recettes, sous le contrôle du service des impôts et de la Tutelle. En effet, par souci d'alléger le système fiscal et surtout pallier le déficit en moyens humains, matériels et logistiques des services fiscaux et financiers de l'Etat, il a été institutionnalisé la mise en place de régies de recettes dans les communes. Le régisseur des recettes est ainsi un agent communal chargé des opérations de recensement des contribuables en vue de faciliter l'émission des rôles, qui se fait annuellement, selon les procédures en vigueur.

Globalement, l'appui du service des impôts peut se structurer ainsi :

⇒ *Accueil et recensement :*

- *Assister les contribuables*
- *Enregistrer les déclarations*
- *Et enfin Recenser les contribuables de leur ressort*

⇒ *Emission et documentation :*

- *Instruire les documents en matière d'assiette*
- *Confectionner les rôles d'impôts, les états de liquidation en ce qui concerne les centres non encore informatisés.*

⇒ *Encaissement et recouvrement :*

- *Vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les contribuables*
- *Recevoir les paiements des contribuables, enregistrer les paiements et établir les quittances*
- *Préparer les états de versement des recettes.*

Après recensement et remise des rôles au Préfet du Cercle, ce dernier les envoie au service des impôts pour vérification. Après vérification, le service des impôts délivre un quitus au Préfet qui approuve le document donnant ainsi l'aval au service de la commune pour l'exécution des recouvrements.

Il convient de signaler que l'émission des rôles se fait sur la base d'une révision périodique des matières imposables. Et, il ressort des entretiens avec les personnes ressources de la Commune que la base de révision des rôles est constituée des résultats du recensement

général de la population de 1998. Ce qui constitue un handicap majeur en matière de maîtrise et de gestion du potentiel fiscal de la Commune.

3.1.2 Performances de mobilisation des ressources

La gestion des ressources financières de la commune est assurée par le Maire qui est l'ordonnateur du budget communal. Pour lui faciliter la tâche, le Conseil Communal a mis en place des organes et services qui appuient le Maire dans l'exécution de ses fonctions. Il s'agit :

- Des commissions techniques, notamment :
 - la commission des finances ;
 - la commission chargée du développement ;
 - et la commission chargée de l'état civil.

- Les services municipaux, que sont :
 - le secrétariat général ;
 - les régies de recettes et de dépenses.

3.1.2.1 Potentiel fiscal, rendement potentiel et rendement actuel de la fiscalité locale

Les ressources de la Commune rurale de Ségué Iré sont principalement composées de :

- Des impôts et taxes, notamment la TDRL, les taxes armes et bétail, la taxe voirie et les vignettes sur les cycles à moteur,
- Des prestations de services de la mairie, essentiellement en matière de fournitures de services à caractère administratif,
- La vente des tickets d'occupation des places du marché de Ningari.

➤ Potentiel fiscal de la commune :

L'appréciation du potentiel fiscal de la commune a été faite sur la base de l'exploitation des rôles numériques, combiné aux résultats du recensement de la foire de Ningari. Elle a permis d'apprécier le potentiel fiscal de la Commune, néanmoins compte tenu des aléas et difficultés de recouvrements des impôts et taxes, un taux de recouvrement a été appliqué à chaque type selon le niveau de maîtrise probable de la commune de ses matières imposables, afin de calculer le rendement potentiel des recettes fiscales de la Commune. Ainsi, il a été appliqué un taux de :

- 90% de recouvrement pour la TDRL, les patentes, les redevances à caractère administratif et la voirie. L'application de ce taux s'explique par la relative facilité de localisation de ces sources de recettes, qui nécessite néanmoins au préalable, un recensement des matières imposables. Concernant la taxe voirie, il convient également de s'accorder sur la définition du concept de famille, si l'on sait que le livret de famille qui permet de faire le décompte pour le recouvrement de la taxe de voirie, peut comporter jusqu'à une centaine de personnes au niveau de certaines communes du cercle de Bandiagara.

- 85% de recouvrement pour l'occupation des droits de place sur les marchés et foires, potentiel que la commune peut commencer à appliquer sur le marché de Ningari.
- 80% de recouvrement pour les taxes sur le bétail et sur les armes à feu, dont le recensement repose plus sur la collaboration et la volonté de la population.

⇒ **Potentiel fiscal de la foire de Ningari :**

Le dynamisme de la foire en fait un important potentiel fiscal pour la commune. Le nombre élevé de commerçants et de moyens de transport qui participent à la foire constitue un exemple illustratif du potentiel fiscal du marché.

⇒ Les différentes places marchandes sont constituées de :

- 31 hangars ;
- 11 boutiques ;
- 167 sans abri ;
- 22 magasins ;
- 41 ambulants ;
- 14 appatams.

⇒ Les moyens de transport recensés sont composés de :

- 3 véhicules ;
- 114 motos ;
- 36 vélos ;
- 10 charrettes.

⇒ Au niveau du marché de bétail :

- 17 ovins ;
- 29 caprins ;
- 6 taurillons ;
- 2 vaches ;
- 5 génisses.

Toutefois, en dépit de son dynamisme, le marché de Ningari souffre d'une certaine difficulté liée à la fermeture de nombreuses cantines, en particulier celles des commerçants de Donou. En effet, depuis les affrontements physiques, entre les habitants de cette localité et ceux de Sougui, village abritant le marché, à la suite d'un litige foncier, les commerçants de Donou ne fréquentent plus le marché pour des raisons de sécurité.

Vu sous l'angle de la fiscalité, le marché de Ningari regorge d'un énorme potentiel. Le diagnostic a permis d'identifier un total de 86 commerçants avec une présence très remarquable des «sans abri » qui représentent 58% de l'effectif total.

Tableau 5 : Montant droit d'occupation

Potentiel total droits de plan/an	Montant taxe(FCFA)	Fréquence	Montant potentiel/an
Hangar	375	42	15 750
Boutique	450	42	18 900
Sans abri	1000	73	73 000
Magasin	900	42	37 800
Appatam	925	73	67 525
Ambulant	0	0	0
Total	3650	-	212 975

Source : Enquêtes SAFIC, Janvier 2009

Sachant que le marché se tient tous les cinq(5) jours, conformément à la tradition dogon, on a un total de 73 foires pendant l'année. Ainsi, les recettes fiscales calculées sur la base des résultats de l'enquête sont de 212975 FCFA annuellement. Ce qui est très faible au regard du nombre important de commerçants présents lors des jours de foire. Cette situation s'explique par plusieurs raisons. D'une part, certains commerçants notamment les « ambulants » et la plus grande partie de ceux qui détiennent des hangars, boutiques et des magasins ainsi que des « sans abri » ne payent pas de taxes ; d'autre part, les motos, les véhicules et les charrettes ne sont soumis à aucune taxe.

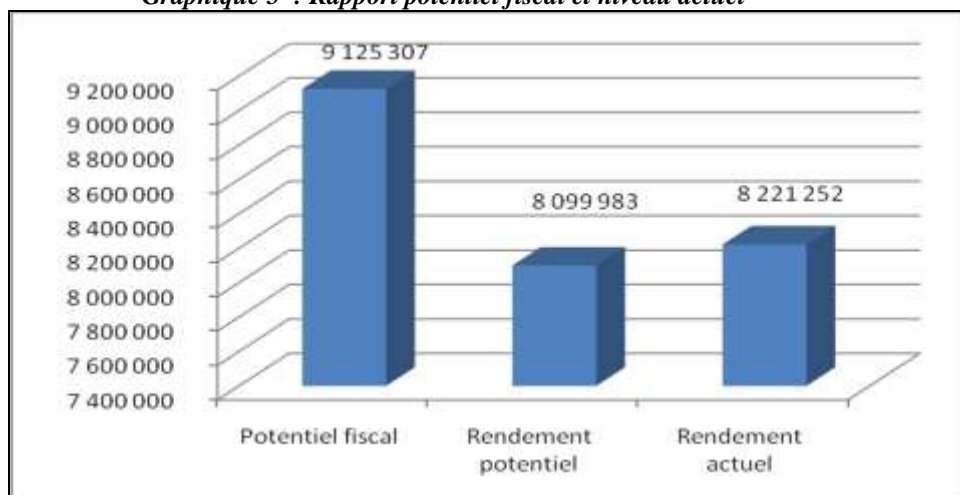
⇒ Rendement potentiel et rendement actuel :

Pour rappel, le diagnostic des impôts locaux pour la période 2003-2007, a révélé un niveau de recouvrement très satisfaisant, de l'ordre de 196% par rapport aux émissions. Cette situation s'explique par la forte influence du montant recouvré en 2005 sur les produits des services du domaine et des ventes diverses. Hormis cette incursion, la tendance est globalement négative en matière de recouvrement des impôts locaux, sur la période 2003-2007 :

- pour les impôts et taxes, seule la TDRL et la taxe de voirie sont recouvrées à un taux global de 7% ;
- pour les impôts liés à l'activité, les recouvrements concernent les ITS qui sont recouvrés à hauteur de 27%, et le recouvrement de cette taxe ne concerne que les années 2006 et 2007 ;
- pour les impôts et taxes assimilés, les matières recouvrées concernent la taxe sur le bétail, la taxe sur les armes à feu et subsidiairement les produits de gestion courante dont l'unique recouvrement enregistré en 2005 a fortement influé sur la tendance générale des impôts locaux.

Le diagnostic a montré que le recouvrement des droits d'occupation de place lors de la foire de Ningari est très faible, avec des montants n'excédant pas 1500 FCFA par jour de foire. Selon les autorités communales, cette situation s'explique par une mauvaise organisation de la commune sur la gestion du marché mais aussi, une incompréhension de la population.

Graphique 5 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Il convient de souligner que l'estimation du potentiel fiscal a été faite sur la base des éléments disponibles à savoir la TDRL, les taxes bétails et armes à feu, ainsi que les ITS. A l'absence de données chiffrées sur **les faits d'état civil, l'analyse n'a pas pris en compte ces aspects.**

Cependant, la commune a réalisé des efforts en matière de recouvrement de la TDRL, néanmoins, les redevances fournies par la gestion du patrimoine sont très faibles, voire nulles. Malgré les efforts réalisés par la commune en matière de recouvrement des recettes fiscales, le niveau actuel de l'ordre de 90% peut être amélioré par rapport au rendement fiscal normal de la commune de Ségué Iré.

La mise en œuvre, en tenant compte des modérations précitées permettrait à la commune d'arriver à un niveau de recouvrement potentiel de l'ordre de 88% du potentiel fiscal. Ainsi, chaque année, la commune pourrait recouvrer un minimum fiscal de l'ordre de 8.221.252 FCFA. Ce montant pourrait être amélioré à travers d'une part une meilleure gestion des produits du domaine, et d'autre part, le recensement préalable des charrettes et des motos, si l'on sait qu'elles constituent les moyens de déplacement les plus usités et leur niveau de recouvrement actuel est assez faible par rapport au potentiel de la Commune.

3.1.2.2 Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux

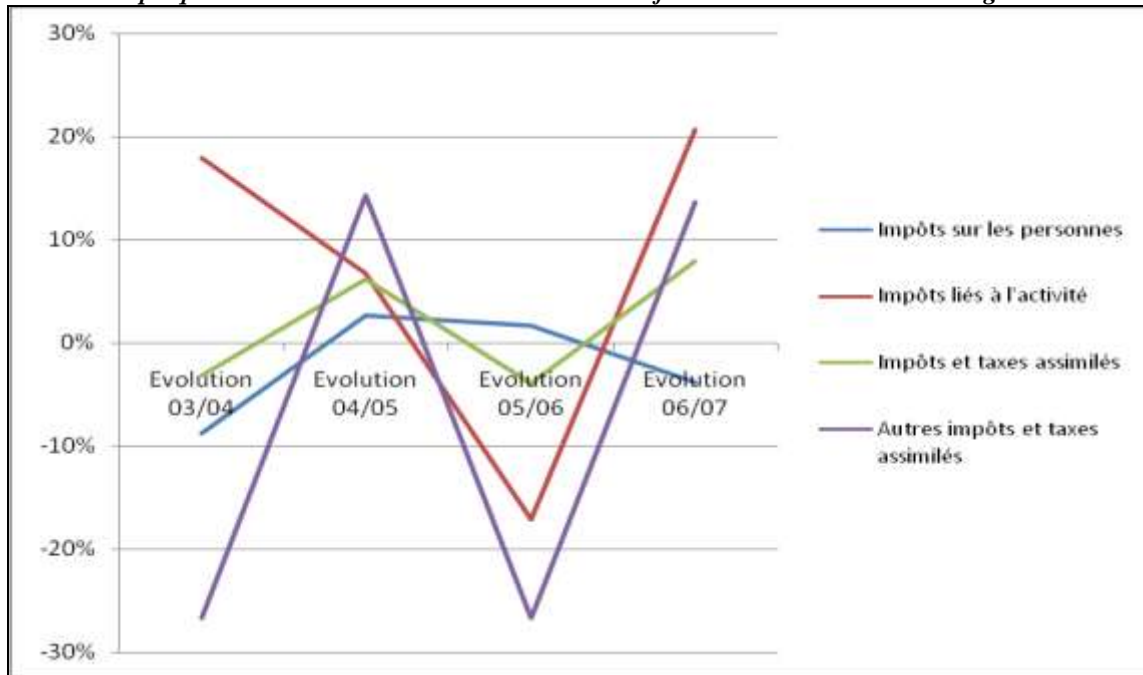
⇒ Niveau d'activités des services de recouvrement

L'analyse de l'évolution des émissions de recettes fiscales laisse apparaître, comme l'indique le graphique ci-avant, une évolution globalement nulle pour l'ensemble des impôts locaux sur la période 2003-2007. De manière plus spécifique, il découle de l'analyse ce qui suit :

- les taxes sur les personens, ont été recouvrées à un taux moyen nul, voire négatif sur la période 2003-2007, de l'ordre de -2% ;
- en ce qui concerne les impôts liés à l'activité essentiellement constitués de l'ITS, une moyenne positive de 7%, fortement influencée par les émissions des périodes 2003-2004 (18%), et 2006-2007 (27%) ;

- les impôts et taxes assimilés quant à eux ont connu une évolution contrastée selon les rubriques, mais variant entre des taux négatifs et quasi-nuls. C'est ainsi que les taxes sur le bétail et les armes à feu ont connu des taux d'émission quasi-nuls dans l'ensemble, alors que les taxes sur vignettes sur les cycles à moteur ont regressé à partir de 2005 jusqu'en 2007.

Graphique 6 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Ségué Iré



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

L'étude de la structure des recettes émises sur les cinq ans considérées fait ressortir pour la commune de Ségué Iré une réelle manque de maîtrise de ses émissions de recettes fiscales

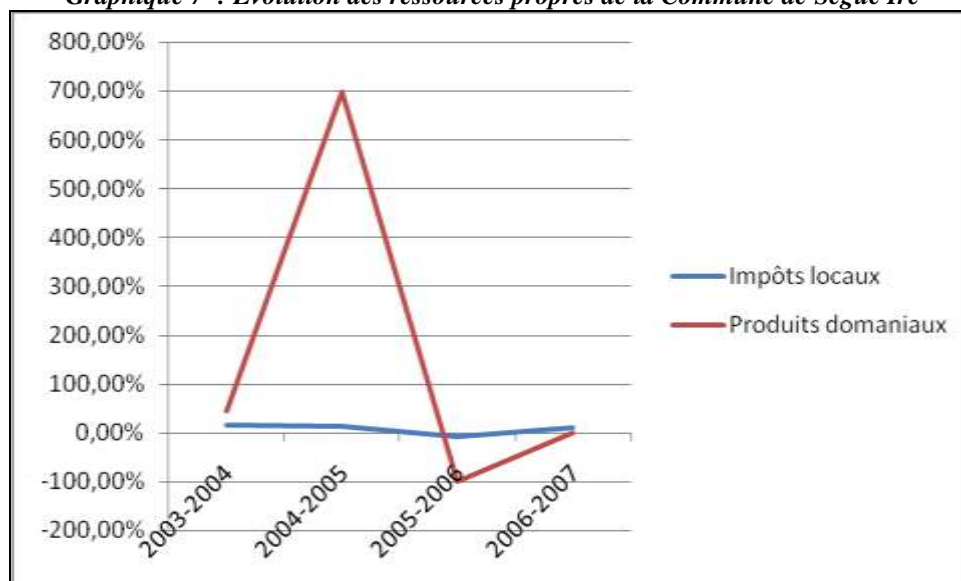
⇒ Perception des impôts, taxes et droits locaux

Le recouvrement des ressources fiscales de la Commune incombe dans les faits au régisseur des recettes qui travaille sous la responsabilité du receveur, comptable de la Commune. Pour l'accomplissement efficace de sa tâche, il s'appuie sur les chefs de villages en vue d'assurer un recouvrement effectif des impôts, taxes et droits auprès des contribuables recensés et figurant sur les rôles dûment établis. A cet effet, il a été institué un cahier de recouvrement au niveau de chaque village, détenu par le chef de village pour le suivi régulier des recouvrements.

D'une manière générale, rapporté aux prévisions, on constate que :

- le taux de recouvrement des impôts locaux pour la période 2003-2007 est faiblement positif sur les cinq années (7%), du fait de faibles variations enregistrées sur les cinq années ;
- pour les produits domaniaux, le taux de recouvrement est positif sur les cinq années (160%), du fait de l'important bond de 697%, enregistré entre 2004 et 2005.

Graphique 7 : Evolution des ressources propres de la Commune de Ségué Iré



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Les tendances régressives pour les ressources propres de la Commune s'expliquent par les fortes chutes enregistrées à partir de 2005 sur le recouvrement des produits du domaine.

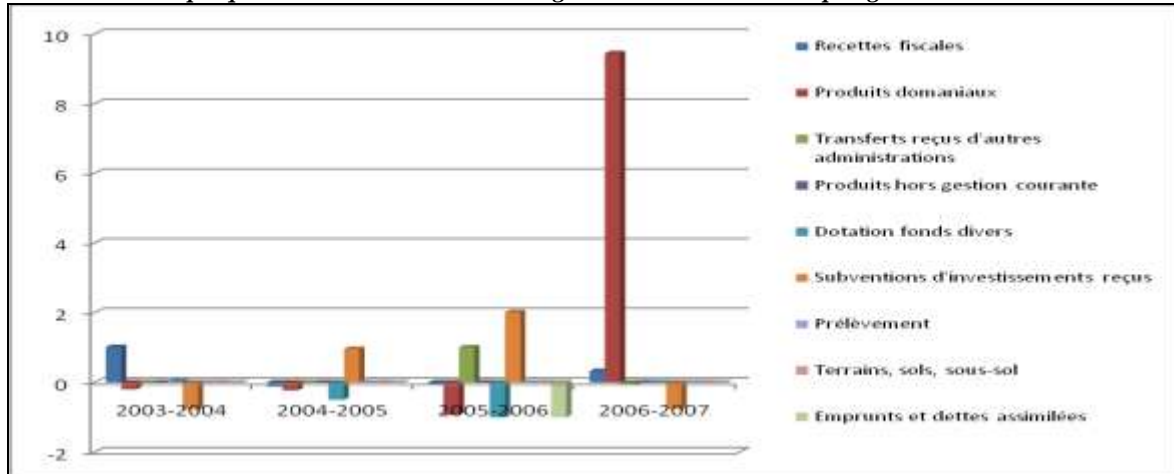
La faiblesse du rendement des produits du domaine du patrimoine et des services, s'explique, selon les services techniques financiers de la localité par l'autonomie de gestion de la commune, notamment pour la gestion des redevances à caractère administratifs. En effet, pour cet aspect, le maire procède à une commande de reçus directement gérés au niveau de la Commune (soit par les services communaux, soit par l'adjoint du maire chargé de l'Etat civil), sans un dépôt préalable de valeur inactive au niveau de la perception. Ce qui réduit le moyen de contrôle des services de l'Etat sur la gestion des produits domaniaux.

⇒ Recouvrement des recettes globales de la Commune

Sur le plan global, l'on pourrait déduire de l'analyse que le recouvrement des recettes par grandes masses significatives montre la prédominance des recettes de transfert et dans une moindre mesure les recettes fiscales, sur les autres catégories de recettes de la commune. L'analyse spécifique montre que sur les cinq années de l'étude (2003-2007), les recettes de transfert constituent 60% des recettes globales enregistrées par la commune de Ségué Iré.

Toutefois, l'étude du niveau de recouvrement des recettes par grandes masses montre une meilleure maîtrise des produits du domaine dont le taux de recouvrement sur la période est de l'ordre de 160%.

Graphique 8 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses



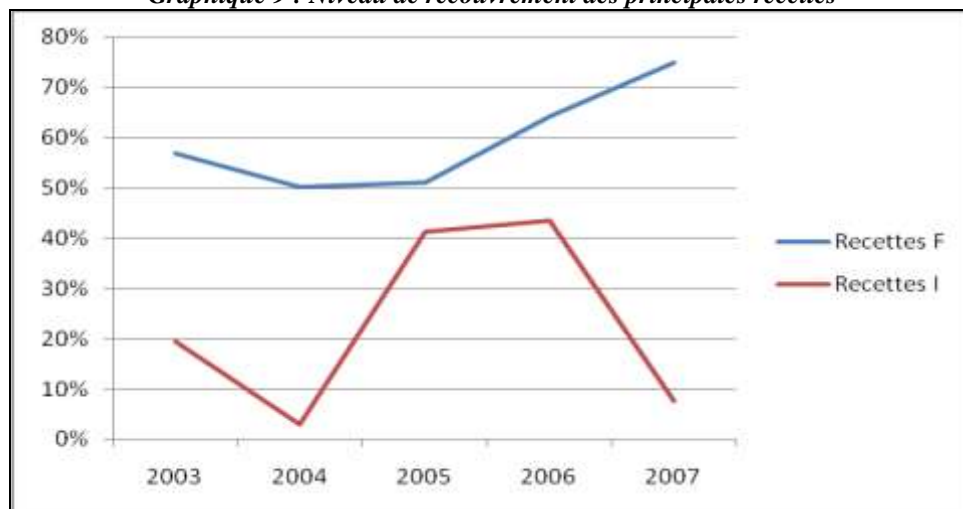
Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

⇒ Niveau de mobilisation des ressources de la Commune

L'analyse du niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Ségué Iré montre un niveau relativement moyen de maîtrise des recettes de fonctionnement (59%) et un assez faible niveau de maîtrise de celles d'investissement dont le taux de recouvrement se situe en moyenne à 23% pour la période 2003-2007. Cette situation révèle néanmoins deux tendances :

- Une légère, mais constante progression du taux de recouvrement des recettes de fonctionnement de la commune qui passe de 57% en 2003 à 75% en 2007 ;
- Excepté, le niveau satisfaisant de recouvrement pour les années 2005 et 2006, les recouvrements des recettes d'investissements sont pratiquement au même niveau sur toute la période et sont globalement inférieurs à 20%.

Graphique 9 : Niveau de recouvrement des principales recettes



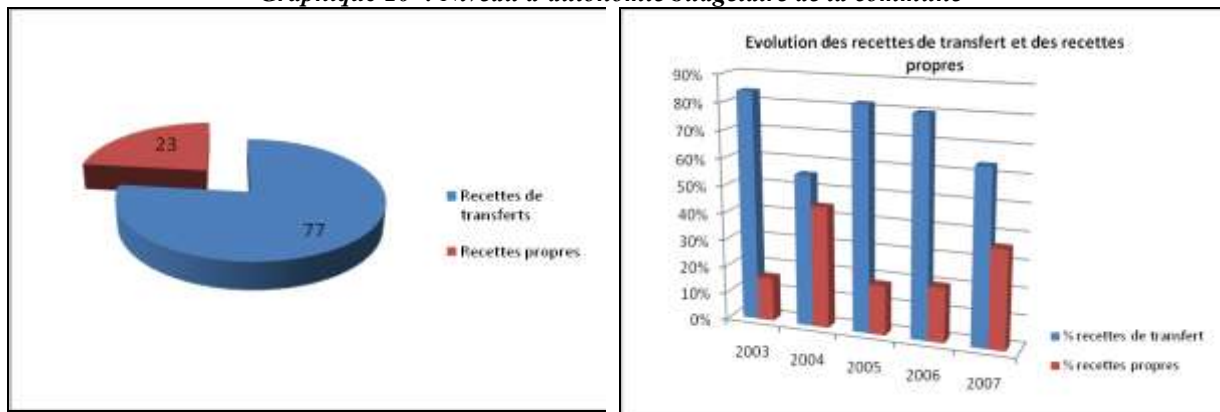
Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

⇒ Niveau d'autonomie budgétaire de la Commune

L'étude des données financières de la Commune montre l'importance des ressources de transfert qui représentent, entre 2003 et 2007, une moyenne de 77% des recettes globales de la

Commune de Ségué Iré. Ceci montre que la commune ne dispose pas d'une autonomie financière suffisante, elle est fortement dépendante de ses partenaires pour le financement non seulement de son fonctionnement mais aussi de ses investissements. D'ailleurs, le rapport entre recettes de transfert et recettes propres est largement en faveur des subventions étrangères, notamment pour les années 2003, 2005 et 2006 où elles n'atteignent pas à leur plus fort taux 20% des recettes totales de la commune.

Graphique 10 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.1.2.4 Indicateurs de performances de mobilisation des ressources

Une analyse fine des éléments budgétaires de la commune de Ségué-Iré permet de faire les constats suivants :

- Au niveau des indicateurs de recettes per capita :
 - o une évolution erratique du ratio des recettes totales rapportées au nombre d'habitant qui passe de 2708 FCFA en 2003 à 744 FCFA en 2004 pour atteindre 3373 en 2005 qui est d'ailleurs son montant le plus élevé ;
 - o ce faible niveau de satisfaction des besoins de la population est corrélé à leur faible niveau de contribution fiscale au fonctionnement de la commune puisque l'apport moyen de chaque citoyen pour son niveau le plus élevé de la période est de 676 FCFA en 2007 ;

Tableau 6 : Indicateurs de recettes per capita de la Commune rurale de Ségué Iré

INDICATEURS DE RECETTES PER CAPITA	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne de 2003/2007
Recettes totales/habitant	2708	744	3373	2474	1192	1833
Recettes propres/habitant	516	597	745	619	676	647
Recettes fiscales/habitant	509	587	669	619	676	647
Produits du domaine du patrimoine et des services/habitant	7	10	76	0	0	0
TDRL/habitant	474	579	628	587	614	600
Recettes gérées par la Commune/habitant	509	597	739	619	676	647

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

- Au niveau des indicateurs de structure
 - o les recettes de transfert représentent plus de la moitié des recettes totales de la commune, de l'ordre de 59%, alors que les recettes propres ne sont que de 41% pour la période 2003-2007 ;
 - o les recettes propres qui sont les ressources essentiellement gérées par la commune sont exclusivement constituées des recettes fiscales ;
 - o la contribution du patrimoine communal est pratiquement insignifiante sur le volume des recettes collectées ;
 - o les recettes de fonctionnement sont plus importantes que les recettes d'investissement, avec une moyenne de 131%, sur la période 2003-2007, du fait de l'important écart noté en 2004.

Tableau 7 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Ségué Iré

Structures des recettes de la Commune	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
TDRL/recettes de fonctionnement	80,7%	86,4%	70,6%	76,6%	75,1%	75,8%
TDRL/recettes propres	92,0%	97,1%	84,2%	94,9%	90,8%	92,8%
Recettes propres/recettes totales	19,0%	80,2%	22,1%	25,0%	56,7%	40,9%
Recettes de transfert/recettes totales	81,0%	19,8%	77,9%	75,0%	43,3%	59,1%
Recettes fiscales/Recettes propres	98,7%	98,4%	89,8%	100,0%	100,0%	100,0%
Produits du domaine du patrimoine et des services/Recettes propres	1,3%	1,6%	10,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Recettes de fonctionnement/ Recettes d'investissement	27,7%	909,1%	35,8%	44,9%	218,2%	131,6%
Recettes gérées par la Commune/Recettes propres	98,7%	100,0%	99,2%	100,0%	100,0%	100,0%
TDRL/Recettes gérées par la Commune	93,1%	97,1%	84,9%	94,9%	90,8%	92,8%
Produits dom, Patri, Services gérés par commune/Recettes gérées par la Commune	1,3%	1,6%	10,2%	0,0%	0,0%	0,0%

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

3.2.1 Processus de budgétisation locale

La mairie développe sa stratégie de communication en consultant les chefs de villages et leurs conseillers au cours des sessions comme la préparation et le vote du budget tel que stipulé dans la loi fondamentale de la décentralisation. Il s'agit des débats publics pour lesquels les populations ne sont pas présentes mais plutôt, les chefs de villages.

L'une des conséquences pouvant découler de cette situation est l'hypothèse basée sur les interprétations possibles à faire sur le refus des populations à payer les taxes instituées par la commune. Il est difficile d'établir la causalité directe d'autant que les feuilles de présence n'ont pas été tenues pour ces débats publics et les comptes rendus sont sommaires.

Les sessions portant sur l'adoption des comptes administratifs devraient être l'occasion d'inviter la population mais c'est loin d'être le cas ; ce qui ne facilite pas la participation des administrés.

L'adoption du budget de la commune obéit à un processus qui fait intervenir plusieurs acteurs. On peut distinguer trois phases :

l'élaboration du budget : Durant cette phase, les rôles nominatifs sont établis et une délibération du conseil communal vient sanctionner l'arrêt des rôles. L'état des rôles est envoyé à la tutelle pour approbation.

Des débats publics sont organisés avec les conseillers des villages, les chefs de villages et les différentes organisations. Au cours de ces rencontres les participants ont l'opportunité de se prononcer sur les investissements prévus et les orientations budgétaires. Les comptes rendus présentés lors du diagnostic sont très sommaires. Les discussions qui y sont notées ne soulèvent aucune contradiction majeure.

A la suite de ce processus, l'avant projet du budget est élaboré et présenté au conseil communal pour adoption ;

l'adoption et le vote du budget : Le conseil communal se penche sur l'étude du projet de budget. La durée de la session est de 10 jours en général. Tous les budgets ont été votés à l'unanimité des membres présents. Les discussions ont surtout porté sur le recouvrement des recettes. Ces sessions d'adoption n'ont pas enregistré la participation des populations même si cette disposition est prévue par la loi ;

l'approbation de l'autorité de tutelle : Après la session d'adoption, la commune a transmis à la tutelle dans un délai de 8 jours la délibération du conseil portant sur le budget, le compte rendu de la session et le PV de délibération. Pour être exécutoire, le budget doit être approuvé par l'autorité de tutelle en l'occurrence le préfet dans les 30 jours qui suivent la transmission du dossier. Le dépôt de ces documents a fait l'objet d'un bordereau d'envoi avec accusé de réception. Cette disposition n'est pas explicite au vu de la loi qui parle de la délivrance d'un récépissé de dépôt délivré par l'autorité, seul document pouvant permettre de considérer le délai de 30 jours au-delà duquel, sans rejet ni approbation par l'autorité, le budget devient exécutoire.

3.2.2 Qualité de la dépenses

Les dépenses de la commune se structurent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement. La législation en matière de finances locales adopte le principe selon lequel les recettes existantes des collectivités territoriales doivent financer leurs dépenses.

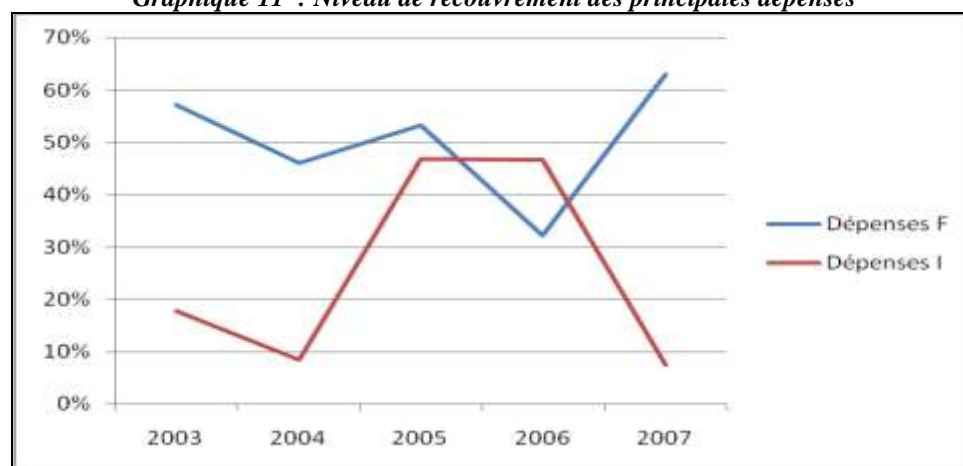
3.2.2.1 Evolution des dépenses totales

L'évolution des dépenses globales de la commune est contrastée quelque soit la rubrique, avec une forte tendance régressive.

- Pour le volet fonctionnement, le niveau d'exécution des dépenses est moyennement satisfaisante dans l'ensemble car vacillant entre 32 et 63% entre les années 2003 et 2007 ;

- Pour le volet investissement, l'évolution des taux d'exécution des dépenses est caractérisée par deux pics assez positifs en 2005 et en 2006, enserrés de taux assez faibles sur toute la période.

Graphique 11 : Niveau de recouvrement des principales dépenses



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

L'analyse plus fine de la structure des dépenses fait ressortir :

- Pour les indicateurs de dépenses per capita : une sensible baisse des dépenses rapportées à la population (du triple au simple entre 2003 et 2004) puisque les dépenses moyennes totales par habitant ont chuté de 2546 FCFA en 2003 à 618 FCFA en 2004. Elle est suivie d'un pic s'élevant à 3379 FCFA pour l'année 2005. Cette tendance est conforme à l'évolution des recettes globales de la commune. Tel est le cas de toutes les autres dépenses per capita qui ont presque toutes connu une baisse sur la période entrecoupée par le pic de l'année 2005. Les ressources financières affectées par la commune à la satisfaction des besoins de chaque habitant sont extrêmement faibles et sont en moyenne inférieures à 324 FCFA pour le fonctionnement et 1101 FCFA pour l'investissement. Les investissements de 2005, ont fortement influencé la tendance globale de l'évolution des dépenses per capita.

Tableau 8 : Evolution des indicateurs de dépenses per capital

INDICATEURS DE DEPENSES PER CAPITA	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne de 2003- 2007
Dépenses totales/habitant	2 546	618	3 379	2 068	780	1 424
Dépenses de fonctionnement/habitant	399	405	480	242	405	324
Dépenses de structure/habitant	2 489	578	3 035	2 040	752	1 396
Dépenses d'investissement/habitant	2 147	213	2 899	1 827	375	1 101
Dépenses de services/habitant	57	40	343	29	28	28

Source : Enquêtes SAFIC– Janvier 2009

- Pour les indicateurs de structures des dépenses : On constate sur la période que les dépenses d'investissement sont mieux prises en compte que celles de fonctionnement.

Néanmoins, les dépenses de fonctionnement ont représentés 65% des dépenses totales de la commune pour l'année 2005, de même, la couverture des dépenses de personnel par les ressources de fonctionnement ne cesse d'augmenter et occupent une portion importante sur les dépenses de fonctionnement, avec une moyenne de 45%. Ce rapport est assez révélateur du faible niveau de prise en compte des besoins de la population par la commune.

Tableau 9 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Ségué Iré

Structures des dépenses de la Commune	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Dépenses de fonctionnement/ dépenses totales	15,7%	65,5%	14,2%	11,7%	52,0%	31,8%
Dépenses de structure/dépenses totales	97,8%	93,6%	89,8%	98,6%	96,5%	97,5%
Dépenses d'investissement/dépenses totales	84,3%	34,5%	85,8%	88,3%	48,0%	68,2%
Dépenses de services/ dépenses totales	2,2%	6,4%	10,2%	1,4%	3,5%	2,5%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	24,3%	22,9%	30,7%	33,2%	57,3%	45,2%

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.2.2.2 Structure et évolution des dépenses de fonctionnement par principales composantes

L'analyse de la structure des dépenses de fonctionnement de la Commune de Ségué Iré révèle qu'elles sont principalement composées de trois rubriques :

- **fonctionnement propre de la mairie** : cette rubrique constitue la moyenne du budget des dépenses de fonctionnement de la mairie avec un pourcentage de 50% ;
- **fonctionnement de service aux populations** concerne 19% du montant total des dépenses de fonctionnement exécutées par la mairie sur la période de référence de l'étude ;
- **autres dépenses de fonctionnement** : elles se structurent en dépenses au profit des structures déconcentrées de l'Etat et autres dépenses de gestion courante et représentent 31% des dépenses totales de fonctionnement.

➤ **Salaires du personnel et autres**

L'analyse de la situation des charges de personnel de la commune sur une période de référence de cinq années (2003-2007), montre qu'elle représente, en moyenne 67% des dépenses de fonctionnement. Les charges du personnel comprennent les rémunérations principales et les rémunérations du personnel non titulaire. Une analyse plus fine montre qu'elles restent dominées par les rémunérations du personnel non titulaire ce qui laisse supposer une assez bonne prise en charge par la mairie de leurs prérogatives dans le cadre de la décentralisation.

➤ **Matériels et fournitures**

Les matériels et fournitures comprennent les combustibles et lubrifiants et les fournitures de bureau stockées utilisés par la mairie, ainsi que les fournitures, livres et matériels scolaires. Cette rubrique représente 24,7% du budget des dépenses de fonctionnement de la mairie de Ségué-Iré sur la période 2003-2007. La désagrégation des postes de dépenses montrent l'irrégularité de l'exécution des dépenses relatives aux fournitures, livres et matériels scolaires et aux fournitures de bureau qui n'ont été budgétisés que sur deux, voir trois années.

➤ **Entretien du patrimoine**

Les dépenses d'entretien du patrimoine sont assez faibles (7,8%) et sont globalement caractérisées par une tendance régressive, voire nulle sur la période 2003-2007.

➤ **Promotion socio-économique**

La promotion socio-économique s'inscrit globalement dans les services offerts par la commune à la population, elle se structure en charge d'organisation des fêtes officielles et appui aux organismes. Elle est essentiellement orientée vers aux appuis aux organismes qui représentent 82,7% du budget alloué à cette rubrique durant la période 2003-2007.

3.2.2.3 Evolution des dépenses d'investissement

L'étude de la structure des dépenses d'investissement de la commune de Ségué-Iré sur les cinq années de référence de l'étude (2003-2007) montre qu'elles sont exclusivement constituées des travaux de construction de bâtiments collectifs (98%) et des acquisitions de matériels (2%). Egalement, l'analyse des indicateurs de dépenses de la commune révèle la part assez importante que représentent les dépenses d'investissement sur les dépenses totales, de l'ordre de 68%. Cependant, la tendance globale est erratique, ce qui pose la difficulté de détermination du quota moyen alloué à la commune pour chaque habitant en matière d'investissement qui passe de 2147 FCFA en 2003, à 213 FCFA en 2004.

3.2.2.4 Evolution des éléments d'équilibre financier

Au niveau des équilibres financiers, on constate une relative progression de la capacité de la commune à se constituer une épargne sur ses recettes de fonctionnement en vue d'accroître sa capacité d'autofinancement de ses investissements. D'une épargne assez moyenne entre 2003 et 2004, la commune est parvenue à réaliser une plus ou moins bonne réserve en 2005, mais un niveau d'épargne que la commune n'a pas pu réaliser les années suivantes. Avec le non recouvrement de ses recettes d'investissement propres sur trois années (2004, 2006 et 2007), la capacité d'autofinancement s'est avérée très faible, notamment les années 2004 et dans une moindre mesure 2003 et de manière très nette en 2007. D'ailleurs, les recettes d'investissement de la commune ont été entièrement dépensées et ont été même dépassées sur quatre années.

Tableau 10 : Tableau des Equilibres Financiers de La Commune

EQUILIBRES FINANCIERS	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles de fonctionnement	7 862 706	8 977 340	11 900 497	10 264 049	10 945 213
Dépenses réelles de fonctionnement	5 345 571	5 417 861	6 424 685	3 237 940	5 424 430
Epargne brute/nette	2 517 135	3 559 479	5 475 812	7 026 109	5 520 783
Recettes propres réelles d'investissement	1 968 278	0	2 753 495	0	0
Recettes réelles d'investissement	28 395 624	987 474	33 259 344	22 859 371	5 015 663
Capacité d'autofinancement des investissements	4 485 413	3 559 479	8 229 307	7 026 109	5 520 783
Recettes totales d'investissement (y compris prélèvement)	32 881 037	4 546 953	41 488 651	29 885 480	10 536 446
Recettes propres/dépenses de fonctionnement et d'entretien	129,15%	147,47%	155,29%	256,00%	166,82%
Dépenses réelles totales d'investissement	28 745 768	2 855 394	38 809 630	24 455 987	5 015 663
Epargne nette/Recettes de fonctionnement	32,01%	39,65%	46,01%	68,45%	50,44%
Recettes totales d'investissement/dépenses totales d'investissement	98,78%	34,58%	85,70%	93,47%	100,00%
Capacité d'autofinancement des investissements/ dépenses totales d'investis.	15,60%	124,66%	21,20%	28,73%	110,07%
Ecart recettes totales d'investissement - dépenses totales d'investissement	-350 144	-1 867 920	-5 550 286	-1 596 616	0

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.2.2.5 Respect des principes et règles en matière de gestion des finances et de la comptabilité publique locale

En matière de finances locales et de comptabilité publique, les recettes doivent permettre de couvrir les dépenses pour chaque rubrique. L'étude du rapport recettes propres sur dépenses de fonctionnement montre une parfaite prise en charge des dépenses de fonctionnement par les recettes collectées par la commune dans le cadre de ses ressources propres. Par contre, les dépenses d'investissement dépassent les recettes d'investissement pour les années 2005 et 2007. Cette situation a induit un écart négatif entre recettes et dépenses d'investissement pour les années 2003 à 2006.

3.2.3 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales

Le diagnostic a permis d'identifier les différents équipements administratifs et socioéconomiques de la commune. En outre, le diagramme des flux réalisés dans le village de Sougui, les entretiens avec les élus locaux, le responsable du CSCOM ainsi que les enquêtes auprès des commerçants de la foire de Ningari nous ont permis d'apprécier l'aire de polarisation des différents équipements.

3.2.3.1 Stock d'infrastructures public de compétences communales

Le patrimoine de la commune est composé :

- des bâtiments communaux ;
- des équipements administratifs ;
- des équipements éducatifs ;
- des équipements sanitaires ;
- des équipements hydrauliques ;
- des équipements marchands.

⇒ Equipements administratifs

Il s'agit uniquement du siège de la mairie. Ce bâtiment d'une superficie de 219,03 m², construit avec l'appui financier de l'ANICT, est en bon état et a un bon niveau de fonctionnalité.

⇒ Equipements éducatifs

Le patrimoine scolaire de la commune est composé de :

- 3 écoles de 1^{er} cycle localisées à Sougui, Kédou et Amalla-Guiné ;
- Un (1) école de 2nd cycle à Sougui ;
- 4 écoles coraniques implantées à Sougui ;
- et un(1) centre d'éducation pour le développement(CED) localisé à Sougui.

Comme le révèle la carte ci-dessous, plusieurs villages de la commune ne comptent pas d'écoles. Ainsi, les établissements scolaires de Sougui polarisent les villages du secteur de Ningari. Quant à celui d'Amalla Guiné, il reçoit les élèves en provenance d'Omonia et Amalla Ditanga.



L'analyse du patrimoine scolaire de la commune permet de faire les constats suivants :

- tous les établissements scolaires, excepté celui de Kédou, sont en dur ;
- toutes les écoles disposent de 3 latrines ;
- les écoles de 1^{er} cycle de Kédou et de Sougui ne disposent pas de direction.

⇒ **Equipements sanitaires**

Le CSCOM de Ningari est l'unique équipement sanitaire de la commune. Il est composé d'un dispensaire et d'une maternité avec une capacité d'accueil de 255 personnes.

Le personnel du CSCOM est composé d'une matrone, d'un aide-soignant, d'un gérant du dépôt de médicament et d'un infirmier d'état, qui est le chef de poste.

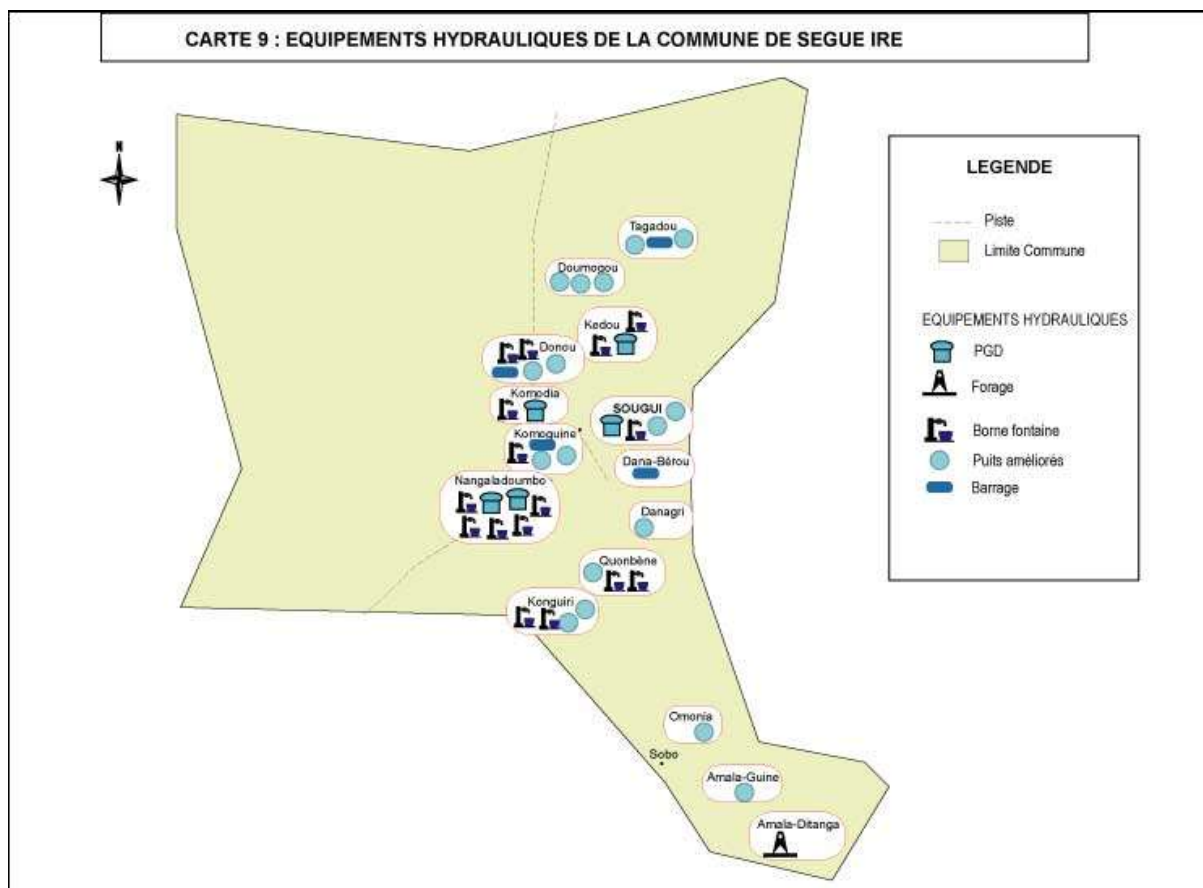
L'aire d'influence de cet équipement sanitaire correspond à son aire de santé qui couvre les 16 localités de Ségué-Iré et un village de la commune de Wadouba, situé à 4 km de Ningari et 19 km de Kani-Gogouni, son chef-lieu de commune. Il s'agit donc d'une aire d'influence qui n'est pas très importante du point de vue de son extension spatiale car 10 des 17 villages polarisés se trouvent dans un rayon de moins de 3 km. Le village polarisé le plus éloigné, Sobo, se trouve à 11km de Sougui qui abrite la structure de santé.

⇒ **Equipements hydrauliques**

Ils sont composés de :

- 17 puits améliorés ;
- 5 puits à grand diamètre ;
- 16 bornes fontaines ;
- 1 forage
- et 3 barrages.

L'analyse de la carte ci-dessous montre que tous les villages de la commune disposent de points d'eau fonctionnels. Toutefois, les villages d'Amala-Ditanga, Amala-Guiné, Omonia et Danagri, avec un seul point d'eau, sont les plus faiblement dotés.



L'insuffisance et/ou le manque de points d'eau dans certains villages de la commune comme l'a révélé le diagnostic fait que les points d'eau existants ont une aire d'influence relativement importante. Par exemple, les 2 puits à grand diamètre (PGD) ainsi que les 5 pompes manuelles de Nagaladumbo polarisent le village de Sougui, chef-lieu de commune et plusieurs autres localités du secteur de Ningari².

⇒ **Equipements marchands**

Les équipements marchands sont composés des points d'activités et du marché de Ningari.

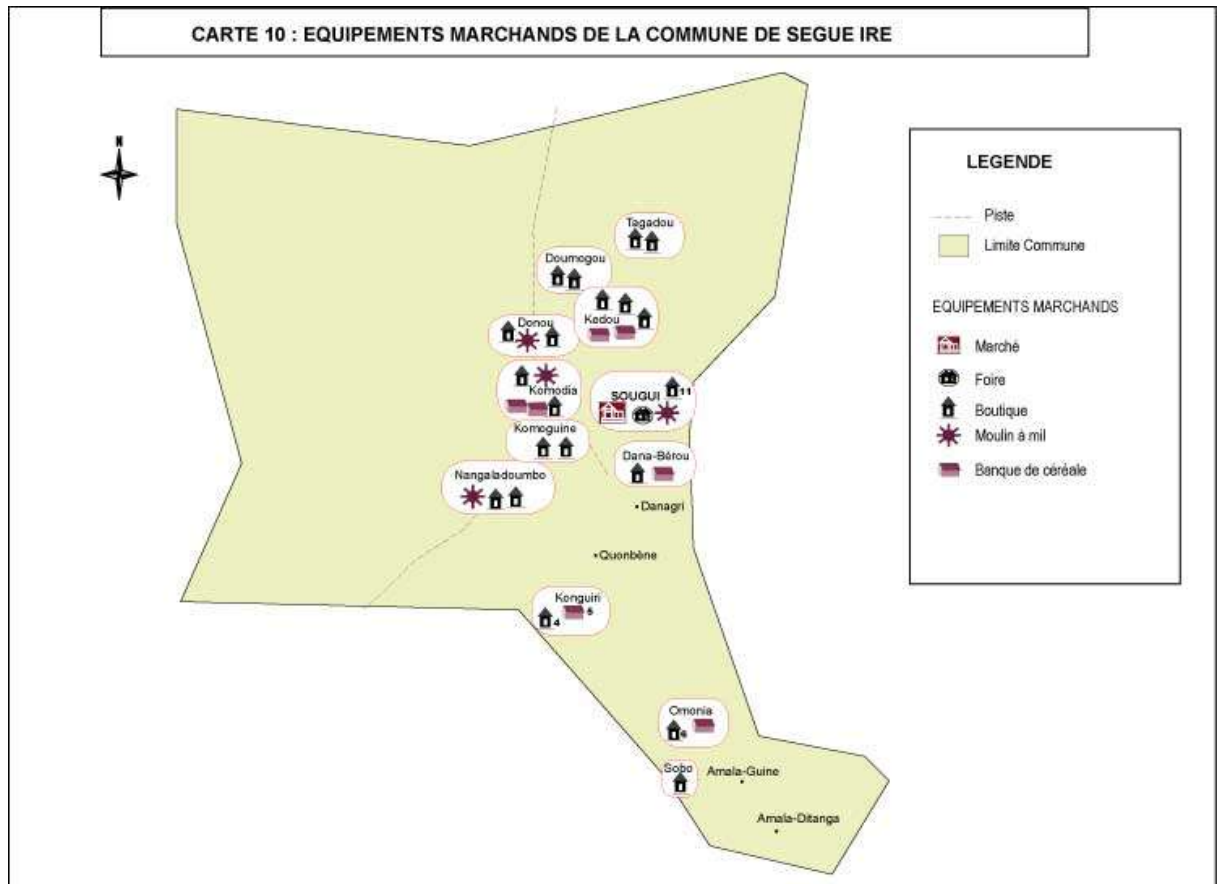
- ✓ **Les points d'activités de la commune** sont constitués de 37 boutiques, 3 moulins et 11 banques de céréales. En outre, la commune compte 7 autres points d'activités très dynamiques, avec une forte valeur marchande. Il s'agit de 7 grandes boutiques dont le chiffre d'affaire journalier peut atteindre 300.000Fcf en période de forte affluence.

Ces points d'activité constituent un potentiel non négligeable pour le développement de la commune. D'une part, ils permettent un approvisionnement facile des populations locales en produits de première nécessité et d'autre part, ils constituent un potentiel fiscal pour la commune de Ségué-Iré.

². Le secteur de Ningari compte 11 villages. Il s'agit de Tagadou, Domogou, Kedou, Donou, Komodia, Nagaladumbo, Sougui, Komoguiné, Danabérou, Danagri, Quonbène et Konguiri.

Il convient de préciser toutefois que les points d'activités sont inégalement répartis dans la commune avec une forte concentration dans le village de Sougui, chef lieu de commune.

D'ailleurs, certains villages comme Danagri, Omonia, Amalla-Guiné et Amalla-Guitanga ne comptent aucun point d'activité.



✓ **Les marchés :** Le marché de Ningari est le principal équipement marchand de la commune avec une importante aire de polarisation. D'après les résultats de l'enquête, le marché est constitué de :

- 31 hangars ;
- 11 boutiques ;
- Sans abri 167 ;
- 22 magasins ;
- 41 ambulants ;
- 14 appatams.

⇒ **Autres équipements**

Il s'agit du centre d'accueil construit sur financement de l'ANICT, du logement du personnel de la mairie, du chef de poste médical et de celui des enseignants. A cela s'ajoutent l'ancien bâtiment de la mairie et de deux magasins de céréales. Tous ces équipements se trouvent à Sougui, chef lieu de commune.

Par ailleurs, le village d'Amalla-Guiné dispose de six bâtiments qui relèvent de la mairie. Il s'agit du logement des enseignants (5 bâtiments) et d'un magasin pour la cantine scolaire. La quasi-totalité de ces équipements, à l'exception du logement des enseignants d'Amalla-Guiné, ont un bon niveau de fonctionnalité.

3.2.3.2 Besoins d'investissement complémentaires

Dans la commune de Ségué-Iré, l'aménagement de pistes de production dans la perspective du désenclavement des diverses localités est la principale priorité dégagée par les populations. Le mauvais état des pistes existantes et leur insuffisance numérique constituent des contraintes majeures dans le développement socioéconomique de la commune. En effet, cette situation pose de nombreux problèmes allant des difficultés de ravitaillement en denrées alimentaires à des prix abordables à l'évacuation des malades. De ce fait, la réhabilitation des pistes de production et l'aménagement de nouvelles pistes constituent une urgence.

3.2.4 Production et circulation des informations financières et comptables

L'étude du circuit de l'information entre la mairie et la perception suit la tendance générale du suivi d'exécution du budget. Ce suivi se fait aussi bien au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses.

- **Suivi de recouvrement des recettes** : il se fait à travers le respect de :
 - l'élaboration du plan de trésorerie ;
 - l'existence et l'utilisation des fiches de comptabilité de l'ordonnateur de recettes ;
 - l'établissement des ordres de recettes par type ;
 - l'établissement du relevé annuel détaillé des versements effectués à la caisse du receveur municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

- **Suivi d'exécution des dépenses** : il se fait à travers le respect de :
 - l'établissement d'une demande de trésorerie du maire ;
 - le dépôt d'engagement du maire au percepteur ;
 - l'établissement d'engagement de dépenses et justificatifs.

Ce conformisme de la Commune à la procédure légale s'explique en partie par le fait que les fonds de la commune sont logés au trésor public et seul le visa du percepteur permet d'y accéder.

3.2.5 Contrôle de l'exécution du budget

Les aléas de gestion budgétaire peuvent s'observer qu'au niveau des recettes de fonctionnement, notamment celles émanant directement de la mairie à savoir les produits des services du domaine et ventes diverses. Le problème qui se pose à ce niveau est l'absence de dépôt de valeur inactive au niveau de la perception, entravant toute possibilité de contrôle de l'exécution du budget dans ce secteur par l'autorité administrative de tutelle.

Quant aux autres types de recettes, le contrôle de légalité est effectué par la perception par le biais des fiches comptables remises par le percepteur et qui constitue la valeur inactive des recettes de la commune préalablement évaluées.

3-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER

Le diagnostic des ressources de la Commune de Ségué Iré a révélé des insuffisances, notamment :

- la prédominance de la TDRL sur les autres sources de recettes fiscales ;
- le faible niveau de rendement des produits du domaine ;
- la mauvaise gestion de la foire de Ningari malgré son niveau d'attractivité ;
- l'absence d'identification de nouvelles sources de recettes ;
- le défaut de recensement exhaustif des principales ressources de la commune.

IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE

4.1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL

Le potentiel du développement local de la commune s'apprécie en termes de capital naturel et social.

⇒ Un potentiel naturel

Le potentiel naturel de la commune est lié à l'existence de nombreuses parcelles maraîchères dont la mise en valeur pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette mise en valeur pourrait s'appuyer sur les nombreuses mares et cours d'eau temporaires existantes dans la commune.

Par ailleurs, Ségué-Iré, à l'instar des autres communes du plateau dogon, dispose de roches et de carrières qui constituent un potentiel économique non négligeable.

L'exploitation et la mise en valeur du capital naturel peut se traduire par:

- la promotion de l'agriculture et du maraîchage ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- le renforcement du niveau d'équipement de la commune.

⇒ Des ressources humaines

La commune dispose d'un important capital social. Il s'agit principalement de :

- une population extrêmement jeune ;
- la présence d'agropasteurs dynamiques et jouissants d'une longue et riche expérience dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ;
- la présence d'artisans expérimentés et dynamiques.
- l'existence de nombreuses associations qui peuvent contribuer au développement d'initiatives locales à travers la promotion d'activités génératrices de revenus, en particulier.

4.2. CARACTERISTIQUES DU DEVELOPEMENT LOCAL

Le diagnostic a révélé que l'agriculture, l'élevage, le maraîchage, l'artisanat et le petit commerce restent les principaux secteurs de l'économie locale :

- l'agriculture, principalement vivrière, est faiblement développée du fait de l'existence de nombreuses contraintes ;
- l'élevage, qui dans la quasi-totalité des villages est associé à l'agriculture et se heurte à l'insuffisance des zones de parcours et au manque d'eau ;
- concernant, l'artisanat, les produits sont écoulés dans les principales villes de la région de Mopti et à Bamako. Ce secteur, en dépit de ses potentialités est faiblement développé ;

- Quant au commerce, il bénéficie de la présence du marché de Ningari et de l'existence de nombreux points d'activités dans la zone de Ningari. Cette activité souffre, cependant, de l'enclavement de la commune et de l'absence de pistes rurales praticables.

4.3. NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Le diagnostic a révélé que la plupart des équipements socio-communautaires ont une aire de polarisation qui ne dépasse pas les limites de la commune :

- le CSCOM de Ningari ne polarise principalement que les villages de la commune ;
- les établissements scolaires de Sougui polarisent la quasi totalité des villages environnants ;
- l'analyse du diagramme des flux a révélé l'existence de flux hydrauliques entre Sougui et les villages environnants ;
- le marché de Ningari, qui abrite l'une des foires les plus dynamiques du cercle de Bandiagara, a une importante aire de polarisation. Il reçoit, outre les commerçants et acheteurs venus du cercle, d'autres en provenance de Douentza, de la commune de Bamba, de Mopti, etc. ;
- sur le plan de la communication, l'insuffisance des pistes rurales renforcent l'enclavement de certains villages comme Amalla-Guiné, Amalla-Ditanga, Omonia, Konguiri, etc.

4.4. PRINCIPALES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

⇒ Sur le plan institutionnel

Les contraintes au développement sur le plan institutionnel se traduisent en termes de :

- Non respect de la périodicité de la tenue des sessions ordinaires (réunions se tenant à des intervalles réduites) ;
- Contenu des procès verbaux non conforme à la légalité ;
- Élaboration de manière irrégulière des réunions du conseil ;
- Commissions techniques non opérationnelles ;
- Mauvaise tenue de la comptabilité matière du patrimoine physique communal.

⇒ Sur le plan de l'économie locale

L'économie locale est confrontée à de nombreuses contraintes qui entravent considérablement son dynamisme.

➤ En termes d'identification et d'exploitation des potentialités économiques locales

En ce qui concerne l'exploitation des potentialités économiques locales, les principales contraintes sont :

- **le manque de moyens matériels, financiers et techniques.** Dans tous les villages de la commune, l'insuffisance de ressources financières a été considérée comme le principal handicap du développement local. Neuf(9) des seize(16) villages de la commune disposent de carrières et sont traversés par des cours d'eau permanents.

Toutefois, le manque de moyens empêche l'exploitation de ces potentialités économiques par les populations locales.

- **l'absence de barrages et de retenues d'eau** dans de nombreux villages de la commune. Ségué-Iré ne compte que quatre(4) barrages localisés dans les villages de Dan-Bérou, Tagadou, Donou et Komoguiné. L'absence de ce type d'équipement hydraulique empêche l'exploitation et la valorisation de certaines potentialités agricoles, les parcelles maraîchères, en particulier. Par exemple, dans les localités de Sobo, Dana-Bérou, Amalla-Guiné et Amalla-Ditanga, l'exploitation du potentiel maraîcher est fortement handicapée par l'absence de barrage.

➤ **En termes de dynamisme des activités économiques et de promotion de l'entrepreneuriat local :** Sur ce plan, de nombreuses contraintes ont été identifiées. Il s'agit :

- **l'absence de pistes rurales praticables en toute saison et l'enclavement** de certaines localités handicapent fortement le dynamisme de l'économie locale. A l'exception des villages de Komodia, Sobo, Kédou, Dana Bérou, Konguiry et Quonbène, l'accessibilité de la commune est difficile, notamment pendant l'hivernage. D'ailleurs, les villages d'Omonia, d'Amalla Guiné et d'Amalla Ditanga sont très inaccessibles en toute saison. Le mauvais état de la piste constitue une sérieuse contrainte pour le développement de la commune. D'ailleurs, il a été identifié par les populations du village de Sougui comme la principale contrainte. En effet, l'état de la piste a des répercussions négatives sur le dynamisme des activités économiques comme le commerce et le maraîchage, par exemple. La première activité souffre de l'approvisionnement régulière des commerçants en produits manufacturés et alimentaires à de moindre coût tandis que la seconde est handicapée par le problème de l'écoulement des productions.

De l'avis des populations locales, le mauvais état de la piste en aggravant leurs mauvaises conditions de vie entraînent un départ massif des jeunes en direction des centres urbains. Cet exode rural a des répercussions négatives sur le dynamisme des activités économiques locales.

- **La faible pluviométrie enregistrée dans la zone et le manque d'eau** dans de nombreux villages de la commune entrave le dynamisme de l'agriculture et des autres activités génératrices de revenus comme le maraîchage et l'embouche.
- **Le manque de moyens financiers et matériels** handicape l'entrepreneuriat local. Par exemple, les artisans sont confrontés à un manque criard de ressources financières tandis que leurs outils de travail sont vieux et insuffisants.
- **L'absence de structures dynamiques** est aussi une contrainte non négligeable. En effet, en dépit du nombre relativement important d'artisans, il n'existe aucune structure locale qui regroupe l'ensemble des acteurs. L'artisanat reste une activité

individuelle qui se fait avec un outillage archaïque. Ce qui limite considérablement sa productivité.

➤ **En termes de promotion du partenariat et de la coopération décentralisée**

Concernant la promotion du partenariat, elle souffre de l'absence d'organisations locales structurées et dynamiques. Quant à la coopération décentralisée, elle est faiblement développée à l'heure actuelle. Ainsi, elle mérite d'être encouragée et soutenue.

⇒ **Sur le plan financier**

Le diagnostic des ressources de la Commune de Ségué Iré a révélé des insuffisances, notamment :

- la prédominance de la TDRL sur les autres sources de recettes fiscales,
- le faible niveau de rendement des produits du domaine ;
- la mauvaise gestion de la foire de Ningari malgré son niveau d'attractivité ;
- l'absence d'identification de nouvelles sources de recettes ;
- le défaut de recensement exhaustif des principales ressources de la commune.

ANNEXES
